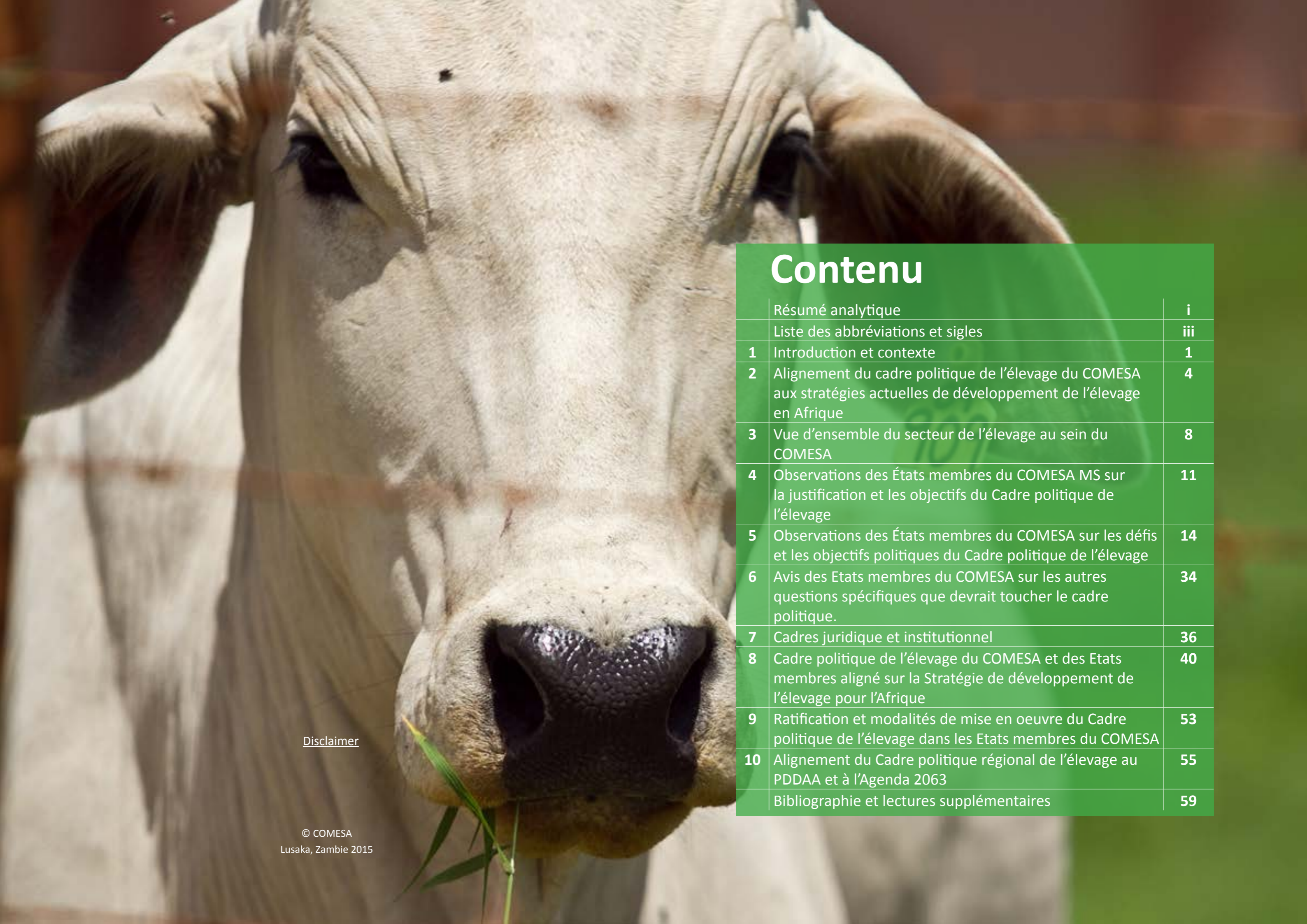


# Cadre politique régional de l'élevage COMESA



## Contenu

	Résumé analytique	i
	Liste des abbréviations et sigles	iii
<b>1</b>	Introduction et contexte	<b>1</b>
<b>2</b>	Alignement du cadre politique de l'élevage du COMESA aux stratégies actuelles de développement de l'élevage en Afrique	<b>4</b>
<b>3</b>	Vue d'ensemble du secteur de l'élevage au sein du COMESA	<b>8</b>
<b>4</b>	Observations des États membres du COMESA MS sur la justification et les objectifs du Cadre politique de l'élevage	<b>11</b>
<b>5</b>	Observations des États membres du COMESA sur les défis et les objectifs politiques du Cadre politique de l'élevage	<b>14</b>
<b>6</b>	Avis des États membres du COMESA sur les autres questions spécifiques que devrait toucher le cadre politique.	<b>34</b>
<b>7</b>	Cadres juridique et institutionnel	<b>36</b>
<b>8</b>	Cadre politique de l'élevage du COMESA et des États membres aligné sur la Stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique	<b>40</b>
<b>9</b>	Ratification et modalités de mise en oeuvre du Cadre politique de l'élevage dans les États membres du COMESA	<b>53</b>
<b>10</b>	Alignement du Cadre politique régional de l'élevage au PDDAA et à l'Agenda 2063	<b>55</b>
	Bibliographie et lectures supplémentaires	<b>59</b>

[Disclaimer](#)

## Acknowledgement:

The Reinforcing Veterinary Governance in Africa (VETGOV) project is financed by the European Union from the Intra ACP line of the 10th EDF in the framework of the Cotonou Partnership Agreement. The project is being implemented in partnership with the Regional Economic Communities (RECs), Food and Agriculture Organization (FAO) and the World Organization for Animal Health (OIE). The support from EU, partner organizations FAO and OIE, is gratefully appreciated. The support from COMESA and AU-IBAR management for the development of the Livestock Policy Framework was substantial and is gratefully acknowledged.

The development of the COMESA Livestock Policy Framework (LPF) wouldn't have been possible without the commitment and contribution of the Departments of Animal Production and Veterinary Services of COMESA member states and livestock programs of Regional Economic Communities. Their contributions are also highly appreciated.

The drafting of the COMESA LPF was undertaken by Dr. Chris Daborn, an international veterinary consultant, and the work was lead and coordinated by Dr. Yoseph Shiferaw Mamo, VETGOV program Coordinator at COMESA with guidance and inputs from Dr. Baboucarr Jaw and Dr. Mohammed Abdelrazig, VET-GOV Coordination office at AU-IBAR and Mr. Thierry Mutombo Kalonji and Dr. Nalishebo Meebelo, Director Industry and Agriculture and CAADP deputy coordinator, respectively at COMESA Secretariat.

## PRÉFACE

Afin de relever les défis auxquels les États membres sont confrontés dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, règles et normes, le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (BIRA-UA) met en œuvre le Programme de renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique (VETGOV). Le programme vise à promouvoir le renforcement institutionnel des services vétérinaires en vue de (i) mettre en place des services vétérinaires de qualité au niveau national ; (ii) renforcer les institutions régionales afin qu'elles jouent leurs rôles de coordination, d'harmonisation, d'intégration et d'appui aux pays en vue de mettre en place un environnement plus propice aux investissements publics et privés dans le secteur de l'élevage.

Le Cadre politique de l'élevage du COMESA est le résultat de nombreuses consultations parmi les intervenants connaissant très bien et ayant une longue expérience dans le secteur de l'élevage de la région COMESA. Le Cadre s'appuie beaucoup sur un examen des politiques en matière d'élevage et des aspects connexes des États membres et sur les vastes corpus de littérature et de recherche sur la production animale dans la région COMESA, le commerce du bétail, son économie et sa sociologie. Le Cadre politique de l'élevage a été examiné et validé par les États membres du COMESA représentés par les directeurs des Services vétérinaires ou de la Production animale, y compris les organisations partenaires et les Communautés économiques régionales adjacentes.

L'élaboration du Cadre politique de l'élevage du COMESA a été prise en charge dans le cadre du Programme VETGOV et cadre bien avec la Stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique (LiDeSA), laquelle devrait transformer le secteur de l'élevage par l'accroissement de la production et de la productivité de l'élevage à un niveau qui répond à la demande projetée pour le bétail et les produits du bétail. Le Cadre devrait apporter à tous les États membres du COMESA de nouvelles opportunités d'aborder ces questions particulières qui entravent le développement de leurs secteurs de l'élevage, que ce soit du point de vue de la santé, de la production, de la compétitivité, du commerce, ou d'autres contraintes. Le Cadre politique de l'élevage devrait faciliter et, en effet, accélérer les progrès de tous les États membres, indépendamment de l'état actuel de leur secteur de l'élevage, dans la réalisation de l'objectif global d'une chaîne de valeur régionale de l'élevage pleinement intégrée.

L'élaboration du Cadre politique régional de l'élevage du COMESA, en concordance avec les attentes du VETGOV, appuiera le renforcement du COMESA à jouer son rôle de coordination, d'harmonisation, d'intégration et d'appui aux pays en vue de mettre en place un environnement plus propice aux investissements publics et privés dans le secteur de l'élevage.

**Le Directeur du BIRA-UA**  
**Ahmed Elsawalhy**



## AVANT-PROPOS

L'agriculture est un moteur de développement économique dans la région COMESA. Le secteur représente plus de 32 % du produit intérieur brut du COMESA, fournit des moyens de subsistance à environ 80 % de la main-d'œuvre de la région, représente environ 65 % des recettes en devises et contribue pour plus de 50 % de matières premières au secteur industriel. Le programme agricole du COMESA vise à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, promouvoir le développement agricole en transformant aussi bien l'agriculture que l'élevage, et accroître la résilience de ses exploitants agricoles et leur capacité d'accès aux marchés intérieurs, régionaux et internationaux. L'élevage contribue pour environ 40% de la valeur de la production agricole de la région et appuie les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire de grandes communautés d'éleveurs et d'agriculteurs-éleveurs. Le secteur de l'élevage est l'un des domaines de l'économie agricole qui enregistre la plus forte croissance, découlant de la croissance démographique, de l'urbanisation et de la croissance du revenu, lesquelles ont changé les préférences alimentaires des gens, créant la croissance de la demande pour le bétail et les produits d'élevage.

Dans la plupart des États membres du COMESA, l'élevage est une activité multifonctionnelle. Au-delà du rôle direct de fournir de la nourriture et des revenus, le bétail a une grande valeur financière, constituant une réserve de richesse, une caution pour obtenir le crédit et un important filet de sécurité pendant les périodes de crise. Le bétail joue également un rôle central dans les systèmes agricoles mixtes. La tendance, dans la région, de l'accroissement de la demande pour le bétail et ses produits ne progresse pas actuellement au même rythme pour la production locale. Le COMESA et le BIRA-UA, conjointement avec ses États membres, recherchent actuellement le meilleur moyen d'assurer que la communauté agricole peut générer plus de produits du bétail de haute qualité, réduisant ainsi l'obligation de dépendre considérablement des importations.

Malgré l'importance du secteur de l'élevage à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau régional, son développement n'a pas été appuyé par un système harmonisé de politique et stratégie de développement de l'élevage. Conscients de cette lacune, lors de leur sixième réunion, les ministres de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources humaines du COMESA ont donné instruction au Secrétariat du COMESA de prendre l'initiative d'élaboration d'un Cadre politique de l'élevage harmonisé à travers le Programme de renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique. Il s'agit d'un programme conjoint entre le BIRA-UA et le COMESA, en partenariat avec la FAO et l'OIE, financé par l'UE.

Le Cadre politique de l'élevage du COMESA est compatible avec les stratégies et politiques pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage de l'EAC, de la SADC, de l'IGAD et du continent. Une fois mis en œuvre, ce cadre permettrait aux États membres du COMESA d'attirer les investissements publics et privés ainsi que les différentes chaînes de valeur de l'élevage, d'améliorer la production animale et la santé animale afin d'accroître la productivité et la résilience des systèmes de production animale. De plus, il stimulera l'innovation, la création et l'utilisation de technologies, de capacités et de compétences entrepreneuriales des intervenants dans la chaîne de valeur de l'élevage et facilitera l'accès aux marchés et aux services et l'accroissement de la valeur ajoutée.

  
Le Secrétaire général du COMESA  
Sindiso Ngwenya



## Résumé analytique

Le Cadre politique régional de l'élevage du COMESA a été élaboré dans le but de soutenir le renforcement du COMESA dans son rôle de coordination, d'harmonisation, d'intégration et de soutien des États membres afin de stimuler la création d'un environnement plus propice aux investissements publics et privés dans le secteur de l'élevage.

Le COMESA encourage la compétitivité, la valeur ajoutée, le commerce et l'investissement dans le secteur de l'élevage. Cependant, pour qu'il y ait accroissement de la productivité agricole et de l'élevage dans le COMESA, il faut une harmonisation des politiques sur l'élevage et un accroissement des efforts des partenaires de développement, du secteur de l'agrobusiness et des autres parties prenantes pour assurer un impact effectif de la production de bétail de la région. La présence de maladies animales transfrontalières et de la zoonose ont souvent été limitatives et servent de barrières à la participation au marché par les producteurs et les vendeurs de bétail. C'est dans cette optique que le COMESA cherche des cadres politique et stratégique plus larges, incluant des services vétérinaires et de vulgarisation compétents en matière d'élevage, leur gouvernance ainsi que leur capacité de générer de la valeur ajoutée des produits de bétail, des intrants et du commerce de produits. La région a besoin d'un cadre politique de l'élevage inspiré des cadres politiques de développement existants, susceptible de garantir la complémentarité et la conformité nécessaires pour la création d'un environnement propice à l'amélioration de la productivité du bétail et du rendement du cheptel pour les producteurs. L'alignement du Cadre politique de l'élevage du COMESA au PDDAA et à l'Agenda 2063 est particulièrement pertinent dans la mesure où cela permet d'accélérer la croissance du sous-secteur de l'élevage en suivant une approche harmonisée et intégrée.

Le moment est crucial pour le développement de l'élevage en Afrique dans la mesure où il est de plus en plus fait état d'une imminente crise de l'offre par rapport à la demande du bétail et des produits de bétail. Les projections indiquent que d'ici 2030 à 2050, la demande augmentera de deux à huit fois en raison de divers facteurs, en particulier la croissance démographique dans les zones urbaines et l'accroissement des revenus. Les projections indiquent que si le scénario actuel dans le secteur de l'élevage (faiblesse des investissements publics et privés et de la croissance) est maintenu, la demande sera supérieure à la production, et une telle tendance conduira à un déficit critique des protéines de qualité d'origine animale, avec des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de nombreux ménages en Afrique. Les faits sont déjà établis avec la valeur actuelle des importations de produits de bétail dans le COMESA [2 500 000 USD] qui est de 5 fois supérieure aux exportations [500 000 USD].

En réponse à la nouvelle prise de conscience sur le fait que l'Afrique fait face à un besoin urgent d'augmenter considérablement la production et la productivité de l'élevage, de prendre connaissance de ses vastes ressources en termes de têtes de bétail, de terres et d'éleveurs de bétail, il a été demandé au Département de l'Économie rurale et Agriculture (ERA) de la Commission de l'Union africaine (UA), en collaboration avec le Bureau interafricain pour les ressources animales (BIRA) comme organisation chef de file de produire et d'appliquer une stratégie de développement de l'élevage en Afrique [LiDeSA] susceptible de transformer le secteur de l'élevage en vue d'élever la production et la productivité de l'élevage à un niveau qui réponde aux demandes projetées. Cette requête a été formulée en réponse à une recommandation de la 9<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur les ressources animales, organisée à Abidjan en 2013, pour une stratégie de développement de l'élevage qui s'étendra sur 20 ans.

La stratégie, tel qu'il ressort du document LiDeSA récemment produit, indique clairement ce que devrait être le contenu pertinent et actualisé du cadre politique du COMESA sur l'élevage. A des fins de logique et de cohérence, il conviendrait d'aligner les deux documents. Le programme de LiDeSA est basé sur quatre objectifs stratégiques, à savoir : attirer les investissements publics et privés dans les différentes filières de l'élevage ; améliorer la santé

animale et accroître la production, la productivité et la résilience des systèmes d'élevage ; améliorer l'innovation, le développement et l'utilisation des technologies, des capacités et des compétences entrepreneuriales des acteurs engagés dans la filière de l'élevage ; améliorer l'accès aux marchés, les services et la production de valeur ajoutée. Sur la base de ces objectifs stratégiques, le résumé du Cadre politique du COMESA sur l'élevage qui vise la création d'un environnement propice à la réalisation de la Stratégie de développement de l'élevage en Afrique (LiDeSA), est présenté comme suit :

- 1. Objectif stratégique I: Attirer les investissements publics et privés autour des différentes filières de l'élevage**
  - 1.1 Identification, cartographie et promotion des filières prioritaires ayant des avantages comparatifs au niveau national
  - 1.2 Appréciation des valeurs des actifs, des avantages socio-économiques et du potentiel du secteur de l'élevage
  - 1.3 Élaboration et mise en œuvre des politiques d'investissement des secteurs public et privé, des mesures incitatives et des cadres réglementaires pour améliorer les performances des filières prioritaires de l'élevage
  - 1.4 Mise en place des mécanismes de protection visant à minimiser l'impact des externalités négatives sur les biens publics
- 2. Objectif stratégique 2 : Améliorer la santé animale et accroître la production, la productivité et la résilience des systèmes d'élevage**
  - 2.1 Amélioration de la disponibilité et de l'accès aux aliments de qualité pour animaux et à l'eau
  - 2.2 Amélioration des systèmes de santé animale et minimisation des impacts des maladies animales sur la production et la productivité animales et la santé publique
  - 2.3 Amélioration du potentiel génétique et du rendement des animaux
  - 2.4 Promotion de l'intensification des systèmes d'élevage
  - 2.5 Amélioration de la santé environnementale et des services écosystémiques
  - 2.6 Gestion des risques liés aux changements et variabilité climatiques
  - 2.7 Mise en place de mesures de protection sociale, et diversification des moyens de subsistance
- 3. Objectif stratégique 3: Améliorer l'innovation, le développement et l'utilisation des capacités et des compétences entrepreneuriales des acteurs engagés dans les filières de l'élevage**
  - 3.1 Adoption des technologies pertinentes dans les filières de l'élevage
  - 3.2 Mise au point et utilisation durable de nouvelles technologies
  - 3.3 Création des conditions favorables à la commercialisation progressive du sous-secteur de l'élevage traditionnel
- 4. Objectif stratégique 4: Améliorer l'accès aux marchés, les services et la production de valeur ajoutée**
  - 4.1 Amélioration des infrastructures de commercialisation et de production de valeur ajoutée
  - 4.2 Promotion de l'adoption de l'approche des filières par les parties prenantes et mise en œuvre des stratégies visant à accroître les valeurs totales (promotion des arrangements contractuels, des organisations et des relations de marché)
  - 4.3 Exploitation des TIC pour améliorer l'accès aux marchés, amélioration des services et de la production de valeur ajoutée
  - 4.4 Mise en application de mesures sanitaires relatives à la santé animale, la sécurité sanitaire des aliments, la santé publique
  - 4.5 Amélioration de l'accès aux intrants et services
  - 4.6 Promotion de la gestion du risque dans les filières des produits de l'élevage
  - 4.7 Encouragement de l'innovation dans les filières par le transfert de technologies, la recherche et le développement pour une plus grande compétitivité des produits

## Liste des sigles et abréviations

<b>ACSA</b>	Agents communautaires de santé animale
<b>ACTESA</b>	Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe
<b>ADN</b>	Acide désoxyribonucléique
<b>AnGR</b>	Ressources zoogénétiques
<b>ARIS</b>	Système d'information sur les ressources animales
<b>ASF</b>	Aliments d'origine animale
<b>CAE</b>	Communauté de l'Afrique de l'Est
<b>CER</b>	Communauté Économique Régionale
<b>COMESA</b>	Marché Commun de l'Afrique de l'Est et Australe
<b>CUA</b>	Commission de l'Union Africaine
<b>DNC</b>	Dermatose nodulaire contagieuse
<b>DPC</b>	Développement professionnel continu
<b>ELISA</b>	Méthode de dosage immuno-enzymatique
<b>ERA</b>	Département de l'Économie Rurale et de l'Agriculture de l'Union Africaine
<b>Extrapolate</b>	Ex-ante Tool for Ranking Policy Alternatives
<b>FAO</b>	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FIV</b>	Fécondation in vitro
<b>FMD</b>	Fièvre aphteuse
<b>GF-TADs</b>	Cadre mondial pour le contrôle des maladies animales transfrontalières
<b>GM</b>	Génétiquement modifié
<b>HACCP</b>	Analyse des risques et maîtrise des points critiques
<b>IGAD</b>	Autorité intergouvernementale pour le développement
<b>LDP</b>	Projet de développement de l'élevage
<b>LDPS2</b>	Système de planification du développement de l'élevage de la FAO version 2
<b>LEGS</b>	Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage
<b>LiDeSA</b>	Stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique
<b>LITS</b>	Systèmes d'identification et de traçabilité du bétail
<b>LPF</b>	Cadre politique sur l'élevage
<b>LSIPT</b>	Guide d'élaboration des politiques et de l'investissement dans le secteur de l'élevage
<b>MN</b>	Maladie de Newcastle
<b>MS</b>	État membre
<b>NRM</b>	Gestion de ressources naturelles
<b>OIE</b>	Organisation mondiale de la santé animale
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation non-gouvernementale
<b>PCR</b>	Réaction en chaîne par polymérase
<b>PDDAA</b>	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine





<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PPCB</b>	Péripneumonie contagieuse bovine
<b>PPP</b>	Partenariat public-privé
<b>PPR</b>	Peste des Petits Ruminants
<b>PS</b>	Plan stratégique
<b>PVS</b>	Outil d'évaluation des performances des services vétérinaires
<b>RDC</b>	République Démocratique du Congo
<b>SPS</b>	Normes sanitaires et phytosanitaires
<b>SSA</b>	Stratégie sur la sécurité alimentaire
<b>UA-BIRA</b>	Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>TADs</b>	Maladies animales transfrontalières
<b>TIC</b>	Technologie de l'information et de la communication
<b>USD</b>	Dollar américain
<b>VCA</b>	Analyse de la chaîne de valeur
<b>VETGOV</b>	Programme de renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique
<b>WAHIS</b>	Système mondial d'information sanitaire

# 1

## Introduction et contexte

En Afrique subsaharienne, l'élevage représente en moyenne 30% du produit intérieur brut (PIB) de l'agriculture, environ 10% du PIB national et près de 250 millions de personnes pauvres dépendent de l'élevage tant pour leur revenu que pour leur subsistance. Cependant, malgré son potentiel considérable, le secteur est sérieusement limité par les maladies animales et l'insuffisance des investissements pour accroître sa contribution au développement du continent africain. Depuis les années 1980, le sous-secteur de l'élevage en Afrique a fait l'objet de politiques gouvernementales défavorables résultant des programmes d'ajustement structurel, ayant eu comme conséquence le sous-financement des secteurs public et privé, la faible performance des cadres institutionnels ainsi qu'une faible capacité de mise en œuvre des politiques, des réglementations et des normes. Pour inverser la tendance négative du développement de l'élevage en Afrique, des réformes institutionnelles et politiques majeures sont nécessaires aux niveaux national, régional et panafricain.

En tant que mesure visant à relever les défis auxquels font face les États membres dans la mise en œuvre des politiques, des réglementations et des normes, le Bureau inter-africain des ressources animales de l'Union africaine [UA-BIRA] est en train de mettre en œuvre le programme de renforcement de la gouvernance vétérinaire [VETGOV] en Afrique. Il est conçu pour assurer le renforcement des services vétérinaires en vue de i) la mise en place de services vétérinaires adéquats au niveau national; ii) renforcer les institutions régionales pour qu'elles jouent leur rôle de coordination, d'harmonisation, d'intégration et d'appui aux pays afin de stimuler un environnement plus favorable aux investissements publics et privés dans le secteur de l'élevage.

L'élaboration du Cadre politique régional de l'élevage du COMESA appuiera le renforcement du COMESA dans son rôle de coordination, d'harmonisation, d'intégration et d'appui aux États membres aux fins de la mise en place d'un environnement plus favorable aux investissements publics et privés dans le secteur de l'élevage.

Le Marché Commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) comprend dix-neuf États membres, à savoir Burundi, Comores, RD-Congo, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Érythrée, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Ile Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Ouganda, Zambie et Zimbabwe avec une population totale de 490 millions d'habitants. La coordination de la région du COMESA est assurée par un Secrétariat qui facilite l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes par les États membres. Le Secrétariat est guidé par le Traité du COMESA, un instrument développé par les États membres et approuvé par leurs Chefs d'État et de Gouvernement, réunis au sein de la Conférence du COMESA.

Le Secrétariat du COMESA a élaboré un Cadre stratégique de l'agriculture (2010 à 2014), qui est conforme à la stratégie générale et aux aspirations de la région du COMESA, visant à atteindre la sécurité alimentaire, à adopter une politique agricole commune ainsi qu'à accroître la productivité de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie (Traité du COMESA, 2004). Au sein du COMESA, le secteur de l'agriculture représente plus de 32% du PIB, fournit 65% des matières premières pour les industries et emploie 80% de la population de la région. La contribution de ce secteur au PIB varie de 6% à Maurice à 49% au Burundi. L'agriculture joue donc un rôle primordial dans l'accroissement des revenus et l'amélioration des conditions de vie pour la majorité des populations. La majorité des populations de la région du COMESA dépend largement de l'agriculture pour l'emploi et la croissance économique et elle est bien nantie en ressources de bétail : 142 494 104 bœufs; 134 114 802 chèvres; 110 690 256 moutons; 489 453 487 poules ; 10 990 057 cochons et 10 806 111 chameaux (FAOSTAT 2013). Le secteur de l'élevage représente plus de 35% du PIB agricole et 30% des recettes en devises. Dans le





COMESA, il y a un énorme potentiel de marché et une opportunité d'accroître la production et la productivité de l'élevage. À titre d'exemple, en dépit de grandes ressources de bétail, les États membres du COMESA ont dépensé près de deux milliards de dollars EU (2 536 497 000 USD) en 2012 pour l'importation d'aliments de source animale de l'extérieur de la région tandis que l'exportation ne représentait que plus d'un demi-milliard de dollars EU (580 308 000 USD) (FAOSTAT 2012). Le COMESA est la plus grande communauté économique régionale en Afrique avec une superficie totale de 12,6 millions de kilomètres carrés, un PIB de 525 milliards de dollars EU et une population de 490 millions, ce qui représente une opportunité exceptionnelle pour le développement du secteur de l'élevage.

Le COMESA encourage la compétitivité, la valeur ajoutée, le commerce et l'investissement dans le secteur de l'élevage. Cependant, pour qu'il y ait accroissement de la productivité agricole et de l'élevage dans le COMESA, il faut une harmonisation des politiques d'élevage et un accroissement des efforts des partenaires de développement, du secteur de l'agrobusiness et des autres parties prenantes pour assurer un impact effectif de la production de bétail de la région. La présence de maladies animales transfrontalières et de la zoonose ont souvent été limitatives et servent de barrières à la participation au marché par les producteurs et les vendeurs de bétail. C'est dans cette optique que le COMESA cherche des cadres politique et stratégique plus larges, incluant des services vétérinaires et de vulgarisation compétents en matière d'élevage, leur gouvernance ainsi que leur capacité de générer de la valeur ajoutée des produits de bétail, des intrants et du commerce de produits. La région a besoin d'un cadre politique de l'élevage inspiré des cadres politiques de développement existants, susceptible d'assurer la complémentarité et la conformité pertinentes aux fins de la création d'un environnement propice à l'amélioration de la productivité du bétail et du rendement du cheptel aux producteurs. L'alignement du Cadre politique de l'élevage du COMESA au PDDAA et à l'Agenda 2063 est particulièrement pertinent dans la mesure où cela permet d'accélérer la croissance du sous-secteur de l'élevage suivant une approche harmonisée et intégrée.

Ce cadre politique régional devrait être la base de politiques nationales de l'élevage qui guideront le développement de tout le secteur de l'élevage, en tenant compte de la diversité des conditions agro-écologiques dans lesquelles les ressources de l'élevage sont produites et échangées. Cela permettrait une intégration effective et une mise en œuvre harmonisée. En conséquence, les objectifs poursuivis dans le développement de ce cadre politique sont les suivants :

- Garantir l'accès aux facteurs de production de base afin d'assurer un usage productif du cheptel.
- Appuyer le contrôle coordonné et harmonisé des maladies animales transfrontières et garantir la résilience aux risques et aux chocs pour sécuriser le cheptel.
- Soutenir l'enregistrement harmonisé, le contrôle de l'importation et la distribution des médicaments vétérinaires
- Faciliter l'appui à l'accroissement de l'élevage et du commerce des produits d'élevage entre pays membres du COMESA et au-delà
- Assurer une production, une productivité et une compétitivité soutenues de l'élevage afin de s'adapter et de répondre aux conditions du marché et aux exigences changeantes des consommateurs.

La productivité actuelle du secteur de l'élevage du COMESA est caractérisée par de faibles rendements de viande et de lait en raison de facteurs inhibiteurs complexes, notamment l'alimentation, les maladies, la race et les pratiques de gestion qui sont des facteurs clés. Il est toutefois possible d'accroître considérablement la productivité de l'élevage, à condition de redresser les contraintes techniques actuelles. Ces contraintes incluent une mauvaise alimentation, l'impact des maladies endémiques, les épidémies et les insectes nuisibles sur le bétail, et une mentalité centrée sur la subsistance pour la majorité des éleveurs. Les zones agro-écologiques où l'agriculture mixte est possible ont le plus grand potentiel. Au sein de chaque zone agro-écologique, les aspects de l'alimentation des animaux, de santé animale, de la gestion des ressources alimentaires et de l'amélioration génétique doivent être pris en considération pour accroître la productivité. Même si l'attention du secteur

de l'élevage a eu tendance à se focaliser sur le bétail, il est important de reconnaître la présence d'une large population de petits ruminants et le potentiel de production de leur viande et de leur lait, ainsi que le rôle important et précieux joué par la production de volaille dans les secteurs commercial et rural.

Le temps est particulièrement crucial pour le développement de l'élevage en Afrique dans la mesure où il est de plus en plus fait état d'une imminente crise de l'offre par rapport à la demande du bétail et des produits de bétail. Les projections indiquent que d'ici 2030 à 2050, la demande augmentera de deux à huit fois en raison de divers facteurs, en particulier la croissance démographique dans les zones urbaines et l'accroissement des revenus [Alexandratos & Bruinsma. 2012]<sup>1</sup>. Les projections indiquent que si le scénario actuel dans le secteur de l'élevage

<sup>1</sup> Alexandratos, N. and J. Bruinsma. 2012. World agriculture towards 2030/2050: the 2012 revision. ESA Working paper No. 12-03. Rome, FAO.





# 2

## Alignement du Cadre politique de l'élevage du COMESA aux stratégies actuelles de développement de l'élevage en Afrique

(faiblesse des investissements publics et privés et de la croissance) est maintenu, la demande sera supérieure à la production, et une telle tendance conduira à un déficit critique des protéines de qualité d'origine animale, avec des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de nombreux ménages en Afrique. L'option possible pour répondre à la demande croissante sera d'importer les énormes déficits attendus. La conséquence serait l'augmentation des dépenses d'importations de bétail pour les pays africains, l'augmentation des prix des produits de l'élevage, et le risque de crise de la sécurité alimentaire et de l'alimentation, ce qui affecterait la croissance des industries locales, priverait des millions de jeunes d'opportunités d'emploi, réduirait le revenu des producteurs de bétail africains et autres acteurs des filières de l'élevage et entraînerait la perte de revenus sur les taxes et les impôts. Le redressement de cette situation négative exige des mesures gouvernementales urgentes et efficaces, particulièrement en créant un environnement politique favorable qui encourage un plus grand investissement privé dans le secteur, de la part des producteurs, des commerçants et des transformateurs des produits de l'élevage, ayant un esprit orienté vers les affaires. Un objectif clé sera d'accroître l'implication du secteur privé pour pouvoir réaliser une croissance inclusive et durable, soutenir le rôle des éleveurs de bétail du secteur privé dans la création de l'emploi, de meilleures conditions de travail, assurer une transition progressive vers l'économie formelle, établir des institutions nationales et des cadres juridiques permettant aux marchés de bétail de devenir plus efficaces.

La production de bétail remplit plusieurs fonctions, servant notamment de source de revenus pour les ménages, d'alimentation et de traction animale pour les agriculteurs. Le secteur de l'élevage soutient et entretient des entreprises et des groupes d'intérêt qui sont liés et associés aux filières de l'élevage, tels que les commerçants de bétail, transporteurs, les abattoirs/usines de transformation, les fabricants d'aliments pour bétails, le gouvernement (départements vétérinaires/d'élevage), les autorités locales, les fournisseurs de médicaments vétérinaires, etc. qui créent aussi des opportunités d'emploi. L'élevage constitue donc une importante source d'emplois durables pour plusieurs et soutient les initiatives de développement rural autour de cette filière. Les activités à valeur ajoutée, particulièrement la transformation de la viande et du lait, peut créer davantage d'opportunités d'emplois autour de la filière et devraient être encouragées en plus du marketing des produits primaires. La transformation de la viande a une valeur ajoutée avec un effet multiplicateur de 11,7, suggérant que la transformation de bœuf en produits dérivés crée plus d'emplois, suivie par les aliments pour bétail et les produits laitiers.

Bien qu'il soit reconnu que l'élevage constitue un filet de sécurité important au niveau des moyens de subsistance, à travers la diversification économique et le développement rural durable, la plupart des politiques agricoles privilégient les productions agricoles comme source de sécurité alimentaire. La contribution de l'élevage aux moyens de subsistance et à la génération de revenus sera renforcée avec une meilleure harmonisation entre les activités de développement de l'élevage et les quatre piliers du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Ces piliers sont les suivants : l'extension des superficies irriguées et la gestion durable des Sols et de l'eau ; l'augmentation de l'accès au marché par l'amélioration des infrastructures rurales et d'autres actions concernant le commerce; l'augmentation de l'offre alimentaire et la réduction de la faim à travers la région en augmentant la productivité des petits cultivateurs et en améliorant les réponses aux urgences alimentaires; l'amélioration de la recherche agricole et des systèmes de dissémination des nouvelles technologies appropriées et l'augmentation de l'appui pour aider les producteurs pour leur adoption. Une attention toute

particulière devrait être accordée à un programme de développement de l'élevage axé sur la croissance, visant à contribuer à l'objectif du PDDAA d'accroître les taux de croissance de l'agriculture d'au moins six pour cent par an. La publication par l'UA-BIRA d'un « Cadre d'intégration de l'élevage aux piliers du PDDAA » fournit des directives claires sur les activités pouvant être entreprises pour accroître la contribution du secteur de l'élevage au processus du PDDAA. Le Cadre politique de l'élevage du COMESA doit tenir compte du PDDAA, créer un environnement favorable à la mise en œuvre des activités d'appui aux quatre piliers du PDDAA et renforcer la contribution du secteur de l'élevage à la croissance du secteur agricole.

En réponse à la nouvelle prise de conscience sur le fait que l'Afrique fait face à un besoin urgent d'augmenter considérablement la production et la productivité de l'élevage, de prendre connaissance de ses vastes ressources en termes de têtes de bétail, de terres et d'éleveurs de bétail, il a été demandé au Département de l'Économie rurale et Agriculture (ERA) de la Commission de l'Union africaine (UA), en collaboration avec le Bureau interafricain pour les ressources animales (BIRA) comme organisation chef de file de produire et d'appliquer une stratégie de développement de l'élevage en Afrique [LiDeSA] susceptible de transformer le secteur de l'élevage en vue d'élever la production et la productivité de l'élevage à un niveau qui réponde aux demandes projetées. Cette requête a été formulée en réponse à une recommandation de la 9ème Conférence ministérielle sur les ressources animales, organisée à Abidjan en 2013, pour une stratégie de développement de l'élevage qui s'étendra sur 20 ans.

Les évaluations des ressources animales ont été commandées par l'UA-BIRA, puis menées dans les cinq régions géographiques de l'Afrique, comme première étape vers la stratégie LiDeSA. Celles-ci indiquent que le secteur est affecté par différents problèmes, y compris des déficiences au niveau des races, des capacités de production, de la productivité, de la disponibilité de terres de qualité, des ressources en aliments et en eau, des systèmes de santé animale et des mesures de contrôle des maladies, de la fourniture des intrants et de la prestation de service, de la production à valeur ajoutée, de l'information et de l'infrastructure commerciales, de la compétitivité des produits africains de l'élevage, ainsi qu'au niveau de l'application et du respect des normes sanitaires et phytosanitaires. Celles-ci s'ajoutent aux lacunes au niveau des cadres politique, juridique et institutionnel ainsi qu'au niveau de l'application inadaptée des technologies, des connaissances et des compétences disponibles. Ces problèmes compilés à partir des évaluations régionales sont présentés dans le tableau 1 et détaillés pour les pays du COMESA en Annexe 1.

**Tableau 1. Problèmes affectant la production animale en Afrique**

Ressources animales	Santé animale
Utilisation/reconnaissance insuffisante du potentiel génétique endogène	Politiques inefficaces et absence de cadres favorables
Incapacité à recourir systématiquement aux technologies disponibles	Compétences techniques limitées, ensemble de connaissances et de compétences obsolètes
Incapacité à attirer de nouveaux investissements qui correspondent au potentiel du secteur	Ressources humaines, financières et physiques insuffisantes
Utilisation inappropriée des ressources en eau et en terres	Disponibilité/utilisation limitée en matière de recherche, de technologie et de TIC appliquées
	Manque de coordination, d'harmonisation, de collaboration et de partenariats entre les différents acteurs, avec trop de lacunes et de chevauchements
	Insuffisance des investissements dans les systèmes de santé animale propres au 21ème siècle







Système de production	Marchés, commerce et filières
Ciblage et ajustement insuffisants aux marchés spécialisés ainsi qu'aux marchés intérieurs et régionaux	Déconnexion entre les décisions liées à l'intégration régionale/continentale et leur mise en oeuvre au niveau national
Filières sous-développées – mauvaise organisation des petits producteurs, des entrepreneurs, des fournisseurs de service et des industries artisanales	Incapacité à traiter les questions relatives aux normes sanitaires et phyto sanitaires au sein du commerce informel du bétail.
Systèmes de vulgarisation faibles et non-durables	Faible capacité des États membres à lever les obstacles non-tarifaires au commerce
Efforts au niveau des institutions, partenariats et mécanismes de collaboration faibles, fragmentés et déconnectés ainsi qu'une bureaucratie complexe	Accès inégal à l'information commerciale
Services financiers et services d'assurance faibles	Faible compétitivité des produits d'élevage africains sur les marchés local et international
Consommation d'énergie excessive, particulièrement dans les systèmes de production intensive	Transport /Infrastructure
Manque d'harmonisation et d'efficacité au sein de l'enseignement supérieur et tertiaire, ainsi que de la formation en matière de production et développement de l'élevage	Organisation et intégration inappropriée des filières de l'élevage
Mauvaise gestion des connaissances et de la recherche	Rôle émergent des normes relatives au bien-être des animaux au sein du commerce et de la commercialisation du bétail
Communauté agricole vieillissante, avec un désintérêt croissant des jeunes pour la production et l'industrie de l'élevage	Valeur ajoutée et préservation des produits d'élevage inappropriées
Utilisation inadéquate de la mécanisation, des technologies et des TIC, autant par les jeunes que par les plus vieux, dans la production et le développement de bétail	Partenariats insuffisants entre les secteurs public et privé, en matière de commercialisation et de fourniture d'intrants et de prestation de services.
Modernisation des systèmes pastoraux et agropastoraux	Accès insuffisant au crédit
	Politiques peu attrayantes en matière de commercialisation du bétail
	Insuffisante intégration de la dimension genre dans le commerce et la commercialisation du bétail
	Absence d'une bonne articulation entre les institutions impliquées dans le commerce et la commercialisation de l'élevage

La stratégie, tel qu'il ressort du document LiDeSA récemment produit, indique clairement ce que devrait être le contenu pertinent et actualisé du cadre politique de l'élevage du COMESA. A des fins de logique et de cohérence, il conviendrait d'aligner les deux documents. Le programme stratégique de développement est basé sur quatre objectifs, comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous:-

**Tableau 2. Stratégie de développement de l'élevage en Afrique [LiDeSA] – Objectifs stratégiques**

<b>Objectif stratégique 1:</b> Attirer les investissements publics et privés dans les différentes filières de l'élevage
<b>Objectif stratégique 2:</b> Améliorer la santé animale et accroître la production, la productivité et la résilience des systèmes d'élevage
<b>Objectif stratégique 3:</b> Améliorer l'innovation, le développement et l'utilisation des capacités et des compétences entrepreneuriales des acteurs engagés dans les filières de l'élevage
<b>Objectif stratégique 4:</b> Améliorer l'accès aux marchés, les services et la production de valeur ajoutée

Un autre document qui devrait également apparaître d'une façon substantielle dans le cadre politique du COMESA sur l'élevage, c'est le Plan stratégique (SP) de l'AU-IBAR pour 2014-2017. Ce plan, développé en consultation avec les CER et les États membres, reprend et développe les expériences et les leçons tirées du Plan stratégique précédent pour 2010-2014. Le Plan stratégique de 2014-2017 énonce quatre programmes, comme le souligne le tableau 3.

**Tableau 3. Plan stratégique de l'AU-IBAR pour 2014 -2017.**

<b>Programme 1:</b> Systèmes de santé animale, de prévention et de contrôle des maladies – Renforcer les systèmes de gouvernance vétérinaire et de santé animale en vue d'accroître la productivité, d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la sécurité sanitaire et le commerce des produits alimentaires et de renforcer la protection de la santé publique.
<b>Programme 2:</b> Systèmes de production de ressources animales et gestion des écosystèmes - Renforcer les systèmes de production animale, améliorer la gestion des ressources animales et promouvoir la gestion durable des écosystèmes.
<b>Programme 3:</b> Accès aux intrants, aux services et aux marchés d'animaux et de produits animaux – Faciliter un meilleur accès aux intrants, aux services et aux marchés d'animaux et de produits animaux.
<b>Programme 4:</b> Gestion des informations et des connaissances dans le secteur des ressources animales – Améliorer la création, la diffusion et l'utilisation des connaissances pour un développement efficace des ressources animales.

Étant donné que le pastoralisme constitue une grande partie de la production de bétail pour de nombreux pays du bloc COMESA, il s'avère important de considérer et d'incorporer le cadre politique que l'UA décrit, à savoir « Le Cadre politique pour le pastoralisme en Afrique : sécurisation, protection et amélioration des vies, des moyens de subsistance et des droits des communautés pastorales ». Dans ce contexte, les politiques devraient être établies de manière à encourager un plus grand degré d'intégration des systèmes pastoraux de production aux systèmes commerciaux en vigueur dans les zones bénéficiant de réserves suffisantes de résidus des récoltes, de fourrage et de pâturages.

Et enfin, il est important de prendre suffisamment compte des détails du Plan de développement de l'élevage de l'ACTESA, qui inclut aussi le COMESA et dans lequel figure l'observation suivante :“ Avec les faits déjà établis à propos des problèmes et des enjeux qui entravent le développement de l'élevage au sein de la région, on avance que le COMESA devrait dorénavant orienter ses efforts vers la mise en place d'un mécanisme à long terme qui serait tourné vers le COMESA, appartiendrait au COMESA et financé par le COMESA, et qui coordonnerait, assimilerait les connaissances, bâtirait une capacité régionale viable, et fournirait des directives aux États membres, en vue de les faire évoluer vers un marché régional de bétail pleinement intégré. Une avancée importante vers la concrétisation des objectifs du LDP consiste à s'assurer de l'alignement de ces objectifs sur le Cadre politique du COMESA sur l'élevage.





# 3

## Aperçu du secteur de l'élevage au sein du COMESA

### 3.1 Ressources animales

Le COMESA est bien pourvu en ressources animales (Tableau 4) et veille à garantir que ces ressources considérables contribuent au maximum et à long terme à la sécurité alimentaire et au bien-être économique de ses populations. La vaste majorité de ces animaux est détenue appartient à de petits éleveurs. Ils constituent des atouts importants qui contribuent valablement aux moyens de subsistance et qui tiennent un rôle majeur dans la sécurité alimentaire et économique de la plupart des États membres à travers la fourniture d'une variété de produits et de services comprenant le lait, la viande, les cuirs et peaux, la traction animale, le fumier, l'engrais, et l'accumulation de capital.

Tableau 4: Bétail au sein des États membres du COMESA (2013)

Etat membre	Vaches	Chèvres	Moutons	Poulets	Chameaux	Porcs
Burundi	777 786	2 489 304	352 722	2 705 000	-	434 204
Comores	50 000	122 000	24 000	520 000	-	-
Djibouti	298 000	514 000	470 000	-	70 000	-
Égypte	4 950 000	4 350 000	5 450 000	126 100 000	107 000	10 600
Érythrée	2 080 000	1 800 000	2 300 000	1 400 000	350 000	-
Éthiopie*	52 000 000	30 000 000	33 000 000	63 000 000	2 500 000	33 000
Kenya*	17 467 774	27 740 153	17 129 606	25 756 487	2 971 111	334 689
Libye	198 500	2 600 000	7 200 000	34 850 000	57 000	-
Madagascar	10 030 000	1 472 000	839 000	27 000 000	-	1 500 000
Malawi	1 241 744	5 356 545	255 928	17 200 000	-	2 754 414
Maurice*	7 000	28 300	2 000	14 500 000	-	23 500
Ouganda	13 000 000	14 500 000	2 000 000	37 572 000	-	2 439 100
RDC	750 000	4 100 000	910 000	21 000 000	-	1 050 000
Rwanda	1 140 000	2 680 000	810 000	4 700 000	-	990 000
Seychelles	300	5 500	-	450 000	-	5 550
Soudan*	29 618 000	30 837 000	39 296 000	35 000,000	4 751 000	-
Swaziland	635 000	270 000	36 000	3 700 000	-	35 000
Zambie	3 100 000	2 500 000	240 000	38 000 000	-	730 000
Zimbabwe	5 150 000	2 750 000	375 000	36 000 000	-	650 000
<b>Total</b>	<b>142 494 104</b>	<b>134 114 802</b>	<b>110 690 256</b>	<b>489 453 487</b>	<b>10 806 111</b>	<b>10 990 057</b>

Source, FAOSTAT 2013, \* Officiel

### 3.2 Production de l'élevage

Le bétail est échangé au sein de la région COMESA depuis des millénaires, particulièrement parmi les États de la Corne de l'Afrique, où la majorité de la population dépend de la production de l'élevage et de sa commercialisation pour sa subsistance. L'ampleur de ces échanges passe à travers des canaux non contrôlés et non surveillés

puisqu'ils évoluent à travers des marchés informels et traversent des frontières poreuses. Un tel mouvement entrave le contrôle des maladies animales transfrontalières. Il complique également la prestation de services et la planification sectorielle.

Une analyse des données officielles sur le commerce du bétail au sein de la région COMESA masque l'importance de ce commerce. Par exemple, les chiffres officiels sur le commerce indiquent qu'en 2012, les États membres du COMESA ont généré 580 308 000 de dollars US provenant des exportations des animaux et de leurs produits (Tableau 5), somme que certaines autorités considèrent comme moins du quart du commerce total. De nouvelles approches bénéficiant de l'appui des parties prenantes, notamment les producteurs et les commerçants, et qui ciblent de meilleurs contrôles au sein d'un environnement propice, sont nécessaires pour les échanges transfrontaliers.

Tableau 5: Exportation des produits animaux en provenance des États membres du COMESA en 2012

Produits	Quantité (Tonnes)	Valeur en dollars US
Peaux de chèvres	907	2 168 000
Peaux de moutons	437	1 150 000
Peaux/salées/sèches	17 657	17 350 000
Produits laitiers	192 776	498 180 000
Viande de chèvre	12 306	56 555 000
Viande de mouton	2 401	10 873 000
Boeuf	1 969	6 645 000
Laine de mouton	1 707	1 601 000
Oeufs en coquilles	1 418	3 136 000
<b>Valeur totale des exportations</b>		<b>580 308 000</b>

Source, FAOSTAT: 2012

En dépit de son vaste potentiel pour contribuer de façon significative à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique, au bien-être social, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, le secteur des ressources animales a généralement bénéficié de peu d'attention tant des décideurs que des investisseurs. Cela a entraîné une insuffisance professionnelle chronique, des coûts de production élevés et une productivité sous-optimale. Les contraintes techniques, technologiques, politiques et institutionnelles constituent certaines des raisons attribuées à la performance médiocre du secteur. Par exemple, en dépit d'importantes ressources animales, le tableau 6 indique que les États membres du COMESA ont dépensé plus de 2,5 milliards de dollars EU (2 536 497 000 USD) en 2012 en importations d'aliments d'origine animale en provenance de l'extérieur de la région (FAOSTAT 2012).

Tableau 6 : Importations en aliments d'origine animale par les États membres du COMESA en 2012

Aliments d'origine animale	Quantité (tonnes)	Valeur en dollars US
Viande (viande bovine désossée)	225 881	1 037 380 000
Viande de poulet	138 450	257 773 000
Porc	10 760	18 160 000
Mouton	10 857	155 332 000
Lait écrémé en poudre	100 185	257 680 000
Lait entier en poudre	141 329	345 573 000
Fromage	65 266	464 599 000
<b>Valeur totale des importations</b>		<b>2 536 497 000</b>

Source, FAOSTAT: 2012

Pour améliorer sa production de bétail et la commercialisation des produits, le COMESA travaille avec le Bureau





interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA/BIRA). L'UA-BIRA a pour mandat d'appuyer et de coordonner l'utilisation de l'élevage, de la pêche et la faune comme ressources tant pour le bien-être humain que pour le développement économique. Il y a quatre programmes stratégiques à travers lesquels le COMESA travaille en collaboration avec l'UA-BIRA pour l'amélioration de la production et de la productivité des ressources animales et de leur utilisation. Ces programmes sont:

1. Santé animale, prévention et contrôle des maladies dont l'objectif est de renforcer la gouvernance vétérinaire et les systèmes de santé animale pour la prévention et le contrôle des maladies animales
2. Systèmes de production des ressources animales et gestion des écosystèmes, dont l'objectif est de renforcer les systèmes de production de ressources animales, d'améliorer la gestion des ressources animales et de promouvoir une gestion durable des écosystèmes.
3. Accès aux intrants, aux services et aux marchés des animaux et des produits animaux, dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux intrants, aux services et aux marchés des animaux et des produits animaux.
4. Gestion de l'information et du savoir sur les ressources animales dont l'objectif est d'améliorer la création, la diffusion et l'utilisation des connaissances pour un développement effectif des ressources animales.

Des données présentées sous forme de tableau sur l'industrie de l'élevage; sur la production; sur les parties prenantes; sur le contexte économique, social et culturel de l'élevage tel que transmises par les États membres sont disponibles dans les tableaux A1 à 4 ainsi qu'à l'Annexe 1.

## 4

### Observations des États membres du COMESA sur la justification et les objectifs du Cadre politique de l'élevage

#### 4.1 Objectifs du Cadre politique régional de l'élevage

Les objectifs déclarés pour justifier le Cadre politique régional de l'élevage, incorporant les ajouts proposés par les États membres sont les suivants:-

Garantir l'accès au crédit et aux intrants de base en vue de s'engager dans une utilisation efficace des avoirs en bétail.

Appuyer la coordination et l'harmonisation de la surveillance et du contrôle des maladies animales transfrontières et assurer la résilience aux risques et aux chocs afin de protéger les cheptels

Appuyer l'harmonisation de l'enregistrement et du contrôle des importations et de la distribution des médicaments vétérinaires

Faciliter l'appui visant à promouvoir le commerce des animaux et des produits des animaux entre les pays membres du COMESA et au-delà, en harmonisant les normes sanitaires et phytosanitaires au niveau de la région

Assurer une production, une productivité et une compétitivité durables de l'élevage en vue de le rendre efficace et adaptable face à l'évolution des conditions du marché et aux exigences de la clientèle.

#### 4.2 Objectifs supplémentaires de la politique de l'élevage

Les objectifs supplémentaires suivants du Cadre politique de l'élevage du COMESA ont été suggérés par les États membres : [Voir Annexe 1 Tableau A5 pour les réponses reçues de États membres]

1. Plaidoyer élaboré, diffusé pour prouver avec à l'appui des arguments basés sur des données probantes sur l'importance du secteur de l'élevage pour la subsistance et sa contribution au PIB
2. Structures, législation et réglementation en place qui permettent la prestation de services vétérinaires de qualité en conformité avec les normes de l'OIE, telles qu'exposées dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres
3. Appui au secteur de l'élevage pour mener des études visant à identifier et à établir des priorités pour les actions, à court, moyen et long terme, nécessaires pour s'attaquer aux contraintes affectant autant la production que la productivité.
4. Tous les États membres encouragés à se doter d'une politique nationale sur l'élevage, en veillant à la cohérence avec les pays voisins, tout en évoluant vers l'adoption d'une politique régionale harmonisée
5. Chaque État membre doit établir et maintenir un inventaire des indicateurs socio-économiques clés du secteur de l'élevage qui éclaire la politique et qui permet le suivi et l'évaluation de l'impact des stratégies développées dans la mise en œuvre cette politique
6. Réalisation d'une meilleur production et une meilleure productivité à travers:





7. Programmes de médecine préventive élaborés et exécutés, efficaces dans la gestion de l'impact socio-économique des maladies animales de santé publique, qu'elles soient épidémiques ou endémiques.
8. Amélioration de la race réalisée grâce aux programmes d'insémination artificielle.
9. Services vétérinaires cliniques de qualité qui soient adaptés aux besoins et accessibles à tous les éleveurs.
10. Droits des animaux protégés par l'adoption des normes internationales en matière de pratiques et de politiques sur le bien-être des animaux
11. Systèmes d'identification et de traçabilité du bétail établis et maintenus pour garantir les normes en matière de sécurité alimentaire pour la protection de la santé humaine,
12. Appui aux programmes d'amélioration génétique qui améliorent l'efficacité de la production en vue d'atteindre une autosuffisance en aliments d'origine animale.
13. Amélioration du stockage et de la distribution du matériel génétique, en particulier pour la volaille, qui fait l'objet d'un cadre juridique favorable.
14. Appui aux régimes d'assurance pour le bétail
15. Développement durable du secteur rural appuyé par l'intégration des systèmes de production animale à des pratiques de gestion des terres et des ressources en eau respectueuses de l'environnement
16. Réalisation des niveaux optimaux d'efficacité économique à travers la fourniture de services avisés et d'intrants de qualité
17. Proposition des solutions pratiques aux petits éleveurs pour les problèmes et les contraintes auxquels ils font face
18. Formation à l'utilisation et à l'application des technologies modernes figurant à tous les programmes de baccalauréat et de perfectionnement professionnel continu
19. Utilisation des ressources alimentaires existantes de façon plus efficace et extension de l'usage de sous-produits.
20. Adoption d'une politique globale et centrée sur l'élevage qui couvre la gestion des terres en vue de maximiser et de sécuriser l'accès et l'utilisation par les producteurs du bétail pastoral.
21. Services d'appui à la production, vulgarisation et recherche en matière d'élevage, ainsi que le renforcement et la redynamisation de la formation
22. Création d'un système d'information fonctionnel sur le commerce, les prix et les produits de l'élevage au sein du COMESA
23. Mise en place d'un programme de recensement et de conservation des espèces menacées commun à deux ou trois pays
24. Renforcement des services de recherche et de vulgarisation pour permettre aux éleveurs d'avoir accès et de bénéficier des nouvelles races et des nouvelles technologies
25. Appui au développement et harmonisation des systèmes d'identification et de traçabilité du bétail
26. L'un des centres de la politique nationale sur l'élevage créé avec l'appui du programme VetGov de l'UA-BIRA identifie six axes thématiques, assortis de six sous-comités chargés de la révision et de

l'actualisation de la politique et des législations. Il s'agit de i) politique en matière d'aliments pour animaux et fourrage; ii) politique en matière de reproduction y compris la conservation des ressources animales génétiques; iii) commercialisation; iv) enregistrement des agriculteurs et des animaux; v) révision de la législation vétérinaire; et vi) vérification et revue des services, des mesures incitatives et des dispositifs gouvernementaux.





# 5

## Observations des États membres du COMESA sur les défis et les objectifs politiques du Cadre politique de l'élevage

### 5.1 Ressources animales génétiques;

**Défis clés:**[Voir Annexe 1 Tableau A6 pour les réponses reçues des États membres]

- Le service des ressources animales génétiques [AnGR] lutte pour sa mise en place par manque de fonds
- L'absence de politique en matière de reproduction engendre la disparition de certaines races locales
- Malgré la présence de ressources animales génétiques diverses, peu de travail a été accompli pour définir, étudier leur potentiel génétique et l'utiliser
- Des ressources diverses n'ont pas été exploitées de façon optimale pour le bénéfice de la population.
- Seules quelques races ont été définies et leurs mérites identifiés
- L'absence de stratégies d'amélioration génétique, combinée à l'insuffisance des investissements dans le domaine de l'amélioration de la race et du mauvais ciblage de ces investissements, ont nui au développement et à l'expansion de l'industrie de l'élevage
- Absence d'une bonne base de données sur les ressources animales génétiques
- Insuffisance de l'accès aux services de reproduction à des conditions favorables
- La politique en matière de reproduction est encore à l'état de projet
- Absence de banques de gènes
- Des études spécifiques axées sur la diversité des animaux domestiques sont demeurées limitées pour certaines espèces et inexistantes pour d'autres
- Des races locales de bœufs, de chèvres, de porcs et de volaille disparaissent rapidement à cause des importations de patrimoines génétiques exotiques.
- Il existe une politique sur les ressources animales génétiques, mais sa mise en application n'est pas suffisamment financée ni par le ministère chef de file, ni par le ministère des Finances.
- La majorité des petits éleveurs de bétail et des éleveurs émergents ne peuvent se permettre d'accéder aux animaux reproducteurs génétiquement supérieurs de toutes les espèces.
- Il n'existe actuellement aucune politique pour les fermiers qui s'approvisionnent en races exotiques et qui les laissent se reproduire aveuglément dans un cadre de pâturages communaux, où s'applique le principe de « la survie du plus apte ».
- L'absence de mécanismes de conservation ex situ
- La perte des ressources génétiques indigènes à cause des croisements généralisés

- Le piratage biologique sans juste reconnaissance des droits de propriété des collectivités
- La consanguinité endémique et des systèmes d'enregistrement faibles

### Objectifs stratégiques proposés :

- Encourager la création de « breed societies »;
- Appuyer la mise en place de registres sur les races, en particulier pour la protection des races menacées;
- Réglementer les importations et les exportations des animaux et des semences afin se protéger contre la disparition des races locales.
- Faciliter l'accès des petits éleveurs de bétail et des éleveurs émergents aux animaux reproducteurs génétiquement supérieurs, de toutes les espèces.
- Assurer l'approvisionnement durable en animaux reproducteurs de bonne qualité et le maintien des lignées de cheptel indigène.
- Contrôler les croisements aveugles entre les souches indigènes et les races exotiques améliorées, ce qui entraîne un grand défi dans la conservation et l'utilisation durable des races indigènes.
- Accorder une juste reconnaissance aux droits de propriété des collectivités en vue de réduire le piratage biologique.

### 5.2. Accès aux intrants de base: la terre, l'eau et les aliments;

**Défis clés :** [Voir Annexe 1 Tableau A7 pour les réponses reçues des États membres]

- L'insécurité limite l'accès aux pâturages
- L'alimentation animale est un obstacle majeur à cause de la monopolisation de la production par une seule compagnie et d'un déficit de céréales destinées à la consommation humaine.
- Augmenter la superficie du territoire et la quantité d'eau disponibles pour la production animale
- Fournir suffisamment de nourriture animale, surtout le fourrage vert cultivé, ainsi que des aliments concentrés à des prix raisonnables.
- Dans les régions montagneuses, en raison de la population humaine dense, l'accès aux terres et à la nourriture est limité
- La pénurie des stocks fourragers, la disponibilité saisonnière des aliments et leur faible qualité constituent les problèmes majeurs qui affectent le développement de l'élevage
- Avec l'augmentation rapide de la population humaine et la production agricole en croissance, les espaces disponibles pour le broutage et le grignotage ne cessent de diminuer parce qu'ils sont convertis en terres cultivables. Par conséquent, les animaux se retrouvent avec de pauvres terres marginales telles que les pentes abruptes et les collines, les zones marécageuses et les herbes en bord de route, qui sont faibles en valeur nutritive.
- Utilisation insuffisante des résidus de culture, du fourrage et des sous-produits agro-industriels
- Faible capacité en termes de contrôle de la qualité des aliments
- Il y a une pénurie en eau pour le bétail dans les grandes zones de pâturage en plaine, surtout en raison





de la sécheresse récurrente

- Concurrence entre différentes entreprises au niveau de l'utilisation des terres
- Morcellement des terres
- La production animale perd ses terres au profit de la production agricole.
- Dans certaines situations, les cultures qui ont des taux de rendement plus faibles, mais qui ont des filières mieux organisées que l'élevage obtiennent la priorité au moment de l'allocation des terres
- La production d'aliments pour animaux et de fourrage est généralement très basse et constitue un facteur limitatif dans la commercialisation et l'augmentation de la production animale.
- Changements climatiques
- Disponibilité saisonnière de l'eau et des aliments
- Coût élevé de la production des aliments
- Aliments de mauvaise qualité
- L'accès à la terre est limité, toute la nourriture destinée aux animaux est importée et vendue à des prix très élevés
- Sécheresses fréquentes, pénuries d'eau saisonnières et mauvaise répartition de l'eau
- Pollution de l'eau avec les déchets miniers et industriels
- Pénurie et pénurie saisonnière de pâturage en raison de la sécheresse, le surpâturage et l'envahissement de plantes toxiques
- Conflit entre le bétail, la faune et les humains pour la terre/les pâturages et l'eau
- Coût élevé des aliments; coût élevé des aliments non-OGM, concurrence avec les besoins humains en maïs et en légumineuses
- La pénurie en terres à pâturage et en eau constitue un gros problème saisonnier
- L'absence d'une politique globale sur l'alimentation animale pour moderniser l'industrie

#### Objectifs stratégiques proposés:

- Investir dans la croissance des provenderies décentralisées pour favoriser l'émergence d'une industrie de l'élevage.
- Appuyer l'approvisionnement en nourriture animale surtout le fourrage vert cultivé, ainsi que des aliments concentrés à des prix raisonnables
- Mettre en place des normes en matière d'alimentation animale qui établissent des seuils minimal et maximal au niveau des ingrédients.
- Mettre en place des centres de dépistage pour garantir la conformité avec les normes en matière d'alimentation animale

La politique foncière devrait inclure les éléments essentiels suivants:

- o Propriété foncière publique
- o Accès libre et illimité aux agriculteurs/éleveurs
- o Location à d'autres participants
- o Dédommagement lorsque la terre est récupérée par le gouvernement
- o Limitations sur l'agriculture et le pâturage en-dessous et au-dessus de certaines pentes, sauf pour certaines activités prescrites
- o Annulation des droits des exploitants sur les propriétés non protégés ou endommagés
- o Interdiction de redistribuer des terres sans le consentement des agriculteurs en général
- o Location des exploitations paysannes à d'autres agriculteurs ou investisseurs
- o Présentation du certificat d'utilisation du sol comme caution par les investisseurs
- o Régler tout conflit éventuel relatif à l'usage des terres, par la médiation, ainsi que par l'identification, la mise en œuvre et l'application des règles de l'autorité d'administration foncière
- o Mise en place d'institutions régionales chargées de l'application à tous les niveaux pour superviser la mise en œuvre de ces normes.

#### 5.3 Accroissement de la productivité et de la compétitivité du secteur de l'élevage

Défis majeurs : [Voir Annexe 1 Tableau A8 pour les réponses reçues par les États membres]

Les facteurs influant sur l'accroissement de la productivité et de la compétitivité du secteur de l'élevage sont :

- La disponibilité limitée de terres et d'eau pour la production d'aliments pour animaux ; la mauvaise qualité des aliments ; l'augmentation du coût des aliments destinés aux animaux ; la mauvaise gestion des pâturages qui entraîne l'emploi de méthodes inadéquates d'alimentation du bétail, notamment dans les périodes de soudure ; en ce qui concerne les ruminants, le facteur contraignant est la disponibilité de terres et/ou d'aliments et de ressources en forage, la dégradation des terres et le surpâturage ; concernant la production de poulets et de porcs, le facteur contraignant est la cherté des intrants (aliments, cheptel reproducteur), les défaillances du marché et la faiblesse des taux de rendement.
- Prévalence des maladies, infertilité. infertilité due au faible niveau de nutrition du bétail. GAP et pratiques d'hygiène. potentiel génétique inexploité, besoins élevés en ressources pour assurer la gestion de l'hygiène et de la nutrition.
- Utilisation limitée des technologies avancées et des services de vulgarisation. connaissances insuffisantes des agents de vulgarisation de l'élevage sur la production animale. Faibles compétences en gestion. la pratique de l'agriculture comme activité commerciale.
- Faible niveau d'investissement dans le secteur agricole. l'insuffisance des financements alloués par le gouvernement au secteur de l'élevage.
- Stratégie de commercialisation inadaptée. Accès suffisant au marchés et mauvaise qualité de l'information. Liens insuffisants entre les producteurs et les marchés. Attention insuffisante accordée au secteur de l'élevage dans les stratégies et politiques agricoles. Mauvais état des réseaux routiers dans les régions reculés du pays. Infrastructure de qualité insuffisante pour assurer une commercialisation efficace. Approvisionnement peu fiable en intrants pour l'élevage. Mauvaise qualité des infrastructures.





Faible pouvoir de négociation des agriculteurs pour l'obtention de prix équitables aux producteurs.

- L'activité d'élevage et d'exportation de viande est mise en péril par les interdictions répétées, en particulier venant des pays de la Péninsule arabique, en raison du risque perçu d'introduction de maladies du bétail transfrontalières.
- L'absence de diversifications des produits, d'expansions et de segmentation du marché limite le volume des exportations.
- Les approvisionnements insuffisants en bétails propres à l'exportation pour l'abattage ont été identifiés par les exportateurs comme le principal obstacle qui les empêche d'accroître l'exportation de viande.
- Concilier les contraintes liées au respect des conditions exigées sur le marché intérieur pour le bétail et les produits du bétail avec les exigences concurrentes du marché d'exportation.
- La manutention, le chargement et le transport des animaux vivants se font la plupart des cas dans des conditions inhumaines et affectent la qualité de la viande et le bien-être de l'animal.
- On note l'absence d'installations de transformation du bœuf, une expérience limitée du secteur aussi bien en matière de transformation que de commercialisation et des prix relativement élevés pour la viande qui limitent la compétitivité des produits transformés.

#### Objectifs de politique générale recommandés :

- Encouragement des agriculteurs à investir dans la production animale, à travers des programmes, des subventions et des incitations attractifs.
- La reconstitution des stocks par l'introduction de races adaptées au milieu et réalisation d'une sélection génétique au sein de ces races afin d'améliorer la production et la productivité.
- Permettre une forte pénétration dans les zones d'approvisionnement, lutte contre les exportations informelles, abattage des animaux les plus lourds, améliorer la productivité et encourager la sélection à des fins commerciales (à long terme), renforcer les liens de commercialisation entre les abattoirs d'une part et les coopératives de producteurs et les négociants agréés d'autre part.
- Stratégies élaborées pour accroître la production locale.
- Les principales maladies animales maîtrisées.
- Réponse à des besoins de sécurité sanitaire des aliments accrue à travers l'application des normes et directives SPS à l'échelle internationale.
- Les codes opérationnels acceptables sur le bien-être des animaux qui ont été promulgués sont appuyés par des réglementations gouvernementales appropriées qui se traduisent par une amélioration de la productivité, de la sécurité sanitaire des aliments et des retombées économiques.
- Mise en place d'une institution ayant pour tâche de capter et développer des parts de marchés sur les marchés internationaux existants et identifier de nouveaux débouchés.
- Encourager les sociétés de commercialisation de la viande à adopter des stratégies de commercialisation concertées plutôt que des stratégies concurrentielles destructrices qui nuisent au secteur.

#### 5.4 Accès aux services de vulgarisation et de santé du bétail

Défis majeurs : [Voir Annexe 1 Tableau A9 pour les réponses reçues par les États membres]

- Mettre à jour les compétences et les connaissances des fournisseurs de services aux éleveurs.
- Exploiter les opportunités offertes par les instruments TIC pour améliorer le rendement et la qualité des services qui sont fournis actuellement aux éleveurs.
- Un système de vulgarisation biaisé vers la production agricole.
- Un manque de ressources humaines adéquates et une vulgarisation de qualité insuffisante qui ne correspond plus aux exigences du marché.
- Inadéquation de l'infrastructure de vulgarisation/santé animale, des moyens de transport et des équipements.
- Il y a une coordination insuffisante des efforts de vulgarisation et les interventions de promotion de l'élevage ne s'appuient pas suffisamment sur des connaissances scientifiques fondées sur une analyse de la chaîne des valeurs.
- Renforcer le système de vulgarisation pour répondre à la demande croissante pour une production de bétail améliorée et axée sur les besoins du marché de la part des agriculteurs, des éleveurs et des producteurs commerciaux privés.
- Une chaîne de commandement vétérinaire inadaptée, l'absence de liens entre les professionnels des sciences vétérinaires au niveau des districts et le niveau central (national).
- Les canaux de communication (et les infrastructures) reliant les différents niveaux des services vétérinaires sont inadaptés.
- La disponibilité des services de vulgarisation et de santé animale est variable, limitée par l'insuffisance de moyens, en particulier de moyens de transport.
- La décentralisation des services vétérinaires a coupé les professionnels vétérinaires en poste dans les districts de la chaîne de commandement centrale des services vétérinaires.
- L'augmentation de l'offre privée de services de santé animale est freinée par la prestation de services cliniques subventionnés et par la fourniture gratuite de services de vaccination sous forme de « biens publics ».
- Il n'existe pas de système de mandats sanitaires.
- Le coût élevé des services fournis par les prestataires privés.
- La participation insuffisante du secteur privé aux services de vulgarisation.
- Sans des programmes d'incitation spéciaux, peu de prestataires de services vétérinaires privés autres que les CAHW soutenus par une ONG peuvent intervenir dans les régions reculées.
- La mise en œuvre de politiques et de stratégies de contrôle des maladies surveillée principalement en vérifiant le nombre de vaccinations effectuées et non pas en surveillant l'impact sur la maladie ciblée en vue de son contrôle ou de son éradication.
- Les vaccinations administrées en situation de flambée plutôt que de façon stratégique pour prévenir les flambées.





- La nécessité d'organiser des stages de formation afin d'améliorer les compétences des prestataires de services en les adaptant aux connaissances les plus récentes sur les TIC, la vulgarisation et la santé vétérinaire.
- Connaissances insuffisantes des agents de vulgarisation de l'élevage en matière de production animale.
- Une place insuffisante accordée dans les stratégies et politiques agricoles au secteur de l'élevage.

#### Objectifs de politique générale recommandés :

- Mise en place de services d'appui institutionnels améliorés en ce qui concerne la santé, la vulgarisation, la recherche, l'approvisionnement en intrants, la finance rurale et la commercialisation comme domaines d'interventions cruciaux dans la conversion du mode de production vers une approche axée sur le marché.
- Répondre aux principaux besoins en intrants pour la vulgarisation de l'élevage, en s'intéressant notamment aux ressources génétiques animales, aux aliments et forages, aux médicaments vétérinaires, aux vaccins, aux machines et ustensiles, de même qu'aux connaissances.
- Fournir des facilités de crédit en vue de favoriser l'accumulation et le développement du cheptel animal.
- Engager les agriculteurs et les éleveurs dans une production animale davantage axée sur le marché dans les zones où les ressources offrent des opportunités.
- Reconnaître et favoriser les apports des cabinets privés au développement et à l'amélioration de l'efficacité des services vétérinaires.
- Fournir un appui pour aux fonctions réglementaires du secteur public, en y incluant des tâches nouvelles telles que la sécurité sanitaire des aliments et renforcer sa capacité à sous-traiter des tâches de prestation de services au secteur privé.
- Promouvoir et soutenir la fourniture intégrée de services vétérinaires de qualité par un réseau intégré regroupant des vétérinaires professionnels évoluant dans le secteur privé, des paraprofessionnels et des éleveurs/CAHW qualifiés.

#### 5.5 Lutte contre les maladies animales et la zoonose

**Défis majeurs :** [Voir Annexe 1, Tableau A10 pour les réponses reçues par les États membres]

- Des services vétérinaires dotés de moyens insuffisants et n'étant pas suffisamment structurés pour fournir des solutions intégrées de qualité et abordables aux problèmes de maladie qui limitent la production et la productivité du secteur de l'élevage.
- Ressources matérielles, financières et humaines insuffisantes pour prévenir et contrôler les maladies et les zoonoses transfrontalières (FMD, LSD, PPR, NCD, CBPP, rages, brucellose).
- Stratégies inadéquates pour la lutte contre les maladies animales et défaillance dans la mise en œuvre.
- Coordination insuffisante de la lutte contre les maladies animales dans le système décentralisé.
- Communications internes et externes peu développées et inefficacité des systèmes d'alerte précoce.
- Modification des caractéristiques des maladies et des vecteurs dus au changement climatique.
- Renforcement des capacités des spécialistes de l'élevage.

- Le développement de la recherche en santé animale.
- Réglementation et contrôle de la qualité des produits d'élevage.
- Les budgets insuffisants consacrés à l'investissement et au fonctionnement des services vétérinaires publics demeurent un obstacle majeur qui requiert une solution diligente de la part des autorités.
- Disponibilité insuffisante de financement dans le secteur public.
- Coût élevé des services, porosité des frontières.
- Mécanismes d'identification et de traçabilité inadéquats.
- Mauvaise coordination régionale de la lutte contre les maladies animales transfrontalières.
- Pratiques culturelles.
- Le mauvais état des infrastructures rurales (routes, électricité, télécommunications, etc.) occasionne des coûts de distribution élevés qui ont pour effet d'augmenter les prix des denrées alimentaires.
- Liens insuffisants avec les marchés locaux et internationaux.
- Capacité limitée des agriculteurs à accéder aux nouvelles technologies et à les utiliser (ce qui les empêche de produire de façon plus efficiente).
- L'insécurité du régime de propriété foncière pour les femmes, la dégradation de l'environnement.
- Faibles niveaux d'investissement dans l'agriculture.
- Le VIH/sida.
- L'apport insuffisant de valeur ajoutée dû à l'absence d'agro-industries pleinement développées débouchant sur l'exportation de matières premières.
- La forte dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale.
- La sous-utilisation des ressources en terres.
- Insuffisance et coût inabordable du financement et du crédit agricole.
- La coordination des différentes parties prenantes, en particulier des ministères de l'élevage et de la santé dans la lutte contre les maladies zoonotiques.
- Malgré la contribution de 35 % de l'élevage au secteur de l'agriculture, l'allocation budgétaire consacrée à l'élevage dans le budget alloué à l'agriculture ne représente qu'environ 20 %.
- Aucun programme adéquat de surveillance des épidémies.
- La mauvaise qualité de la mise en œuvre des programmes vétérinaires en raison des faibles niveaux de dotation en personnel au niveau des structures de mise en œuvre et des districts.
- La nécessité d'actualiser les fonctions de la Division des services vétérinaires ; création de postes de quarantaine ; renforcement des capacités ; recherche ; réglementation sur le contrôle de la qualité pour les produits de l'élevage ; base de données du cheptel ; renforcer la communication interne et externe et le système d'alerte précoce.







#### Objectifs de politique générale recommandés :

- Élaboration de stratégies de développement de l'élevage au niveau national en accord avec les lignes directrices énoncées dans le cadre stratégique national en vue de réduire la pauvreté, d'offrir des moyens de subsistance et d'accroître la contribution de l'élevage au PIB.
- Une collaboration renforcée avec les pays voisins et avec les organisations régionales et internationales pour le contrôle et l'éradication du TADS, de la zoonose et des autres maladies importantes en tirant des leçons de l'expérience de la peste bovine.
- Lancer sur le terrain des programmes de vaccination annuels contre des maladies importantes programmés de façon stratégique et fondés sur une analyse spatiale adéquate et exécutés par des partenariats secteur public/secteur privé/communauté contre des maladies importantes.
- Entreprendre de fréquentes évaluations OIE PVS et mettre en place les mesures correctives requises pour améliorer les scores de compétences essentiels.

#### 5.6 Homologation et contrôle des produits médicaux vétérinaires

**Défis majeurs :** [Voir Annexe 1 Tableau A11 pour les réponses reçues par les États membres]

- Utilisation irresponsable des produits pharmaceutiques et des pesticides.
- Contrebande des médicaments disponibles sur prescription et des pesticides, dont certains ont été interdits ou suspendus de la vente.
- Utilisation non supervisée des médicaments, commerce transfrontalier et utilisation de produits vétérinaires introduits de façon illégale.
- L'absence d'homologation et de contrôle des médicaments à l'importation.
- Le manque de coordination entre les organisations chargées de l'homologation et du contrôle des produits médicaux vétérinaires.
- Nombre insuffisant d'inspecteurs vétérinaires pour contrôler la distribution et l'usage des médicaments vétérinaires.
- Utilisation irresponsable des produits pharmaceutiques et des pesticides.
- Coût élevé de l'homologation des médicaments.
- Utilisation d'aliments médicalisés dans les animaux destinés à l'alimentation.

#### Objectifs de politique générale recommandés :

- Mettre en place, sous la supervision de la Direction des services vétérinaires, une structure chargée de l'inspection, du contrôle de l'importation des médicaments vétérinaires et des tests d'efficacité et tests équivalents.
- Divers bureaux de médecin-chef des services vétérinaires des districts dispersés à travers le pays pour assurer la responsabilité déléguée de veiller à la conformité des produits médicaux vétérinaires.
- Fournir de façon continue une formation avancée aux médecins vétérinaires sur les compétences nécessaires pour l'inspection efficace des établissements produisant des produits vétérinaires en vue de respecter les normes en vigueur à l'échelle mondiale.

- Assurer la disponibilité de produits vétérinaires de qualité pour la prévention et la lutte contre les maladies animales et zoonotiques.
- Assurer la disponibilité de compléments alimentaires et de prémélanges de qualité pour l'amélioration de la production et de la productivité du secteur de l'élevage et également pour garantir la sécurité sanitaire des aliments.
- Homologuer et contrôler les produits vétérinaires, les compléments alimentaires et les prémélanges de manière à garantir suffisamment leur qualité et leur pureté, leur efficacité et leur sécurité sanitaire et s'assurer également que les animaux traités et nourris ne présentent aucun risque pour le consommateur.
- Vérifier que tous les produits de santé animale, compléments alimentaires et prémélanges sont homologués selon les critères de qualité, de sécurité sanitaire et d'efficacité, conformément aux dispositions établies.

#### 5.7 Commercialisation du bétail et création de valeur ajoutée

**Défis majeurs :** [Voir Annexe 1 Tableau A12 pour les réponses reçues par les États membres]

- Défaillance dans la collecte d'informations sur le marché et dans la diffusion de l'information.
- Inadéquation des technologies et des compétences.
- Absence de facilités de crédit pour les agriculteurs pour leur permettre de valoriser les produits de l'élevage brut et périssable.
- Compétitivité insuffisante des produits bruts/primaires.
- Caractère périssable des produits de l'élevage frais.
- Absence d'infrastructures de commercialisation et de distribution.
- Vente et exportation de produits de l'élevage brut, faible sensibilisation le long de la chaîne des valeurs.
- Faible niveau d'investissement dans la chaîne des valeurs ; les agriculteurs estiment que le taux de rendement des entreprises d'élevage est très faible à cause des pratiques de cartel des marchés.
- Tandis que les restrictions sur les mouvements représentent souvent la méthode la plus efficace de lutte contre les maladies, elles peuvent représenter également un désastre pour les producteurs de bétail dans certaines zones, dont la seule source de revenu réaliste passe par la vente d'animaux et lorsque la pression est la plus forte, encourager les mouvements illicites pour capter un marché.
- La lutte insuffisante contre les maladies animales sensibles pour le commerce.
- La faiblesse des capacités pour le respect des mesures SPS.

#### Objectifs de politique générale recommandés :

- Soutenir le secteur privé, à travers la mise en place d'infrastructures de marché pour l'élevage telles que les petites bourses et les centres de services aux éleveurs, ainsi que la création de centres de collecte du lait pour le groupage et la vente organisés du lait.
- La formation des agriculteurs et des autres parties prenantes à la commercialisation du bétail, à la création d'entreprises d'élevage et à l'apport de valeur ajoutée se traduira par l'accroissement de l'information sur les marchés.





- Fourniture d'abattoirs avancés et d'installations de chaîne du froid et mise en place d'infrastructures de transformation et placement sur le marché des produits de l'élevage.
- Améliorer les normes de qualité en vue de la mise en place d'un système d'identification et de traçabilité.
- Promotion d'une économie de marché libre et de la création de valeur ajoutée, notamment par l'industrialisation.
- Formation des agriculteurs et des autres parties prenantes à la commercialisation du bétail, à la création d'entreprises d'élevage et à l'apport de la valeur ajoutée.
- Réorienter la possession de bétail vers une optique commerciale, en transformant les actifs physiques en équivalent monétaire.

### 5.8 Commerce et sécurité sanitaire des aliments

**Défis majeurs :** [Voir Annexe 1 Tableau A13 pour les réponses reçues par les États membres]

- Attention insuffisante accordée aux normes de sécurité sanitaire des aliments au niveau des abattoirs et des points de vente de la viande.
- Absence d'une infrastructure de marché et d'un système d'information bien développé.
- Souvent ce secteur est placé sous la responsabilité de plusieurs ministères, ce qui donne lieu à une approche mal coordonnée.
- Méconnaissance des normes de contrôle et de commercialisation des aliments,
- Présence de maladies zoonotiques et observation insuffisante des normes SPS.
- Volatilité des exportations d'animaux vivants due aux flambées de maladies animales telles que la fièvre de la Vallée du Rift.
- Faiblesse des capacités en matière de surveillance de la sécurité sanitaire des aliments.
- Compréhension insuffisante des accords SPS/OMC et OTC.
- Coûts de mise en conformité avec les normes internationales.
- Pollution environnementale par des déchets et produits chimiques toxiques.
- Utilisation imprudente de médicaments et de produits pharmaceutiques, entraînant la présence de résidus dans les aliments d'origine animale [ASF].

#### Objectifs de politique générale recommandés :

- Adoption des principes de « compartimentation » et de « commerce axé sur les produits de base ».
- Mise en œuvre de l'HACCP dans les abattoirs destinés à l'exportation sous réserve de vérification par le biais d'audits indépendants.
- Application de normes rigoureuses en matière de sécurité sanitaire des aliments, notamment l'application d'un plan de vérification des résidus, afin de répondre aux exigences du marché de l'exportation.
- Mettre en place des mesures pour protéger le consommateur contre les aliments peu sûrs, de faible

qualité, avariés, mal étiquetés ou contaminés, notamment à travers des dispositions prévoyant des niveaux minimums acceptables de qualité et de sécurité sanitaire des aliments.

- Concevoir une communication transparente sur les services d'analyse des aliments et l'accréditation des laboratoires chargés de la sécurité sanitaire des aliments.
- Les programmes de surveillance et suivi des maladies véhiculées par l'eau et des agents contaminants pour identifier les sources et réduire l'exposition aux risques sanitaires véhiculés par les aliments.
- Renforcer l'éducation et la formation des vétérinaires afin qu'ils puissent jouer un rôle dans la protection de la sécurité sanitaire des aliments, notamment la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale.
- Encourager une approche intégrée et pluridisciplinaire, en prenant en compte l'ensemble de la chaîne des valeurs, afin d'assurer au mieux la sécurité sanitaire et la qualité des aliments.
- Confier la responsabilité des inspections de la viande aux abattoirs dotés d'un vétérinaire et non pas au personnel du ministère de la Santé.
- Soutenir et renforcer les associations de consommateurs afin qu'elles jouent un rôle capital dans l'éducation et le renforcement de la vigilance des consommateurs à l'égard de la sécurité sanitaire des aliments.

### 5.9 Accès aux services financiers

**Défis majeurs :** [Voir Annexe 1 Tableau A14 pour les réponses reçues par les États membres]

- Injection limitée de ressources financières des organisations internationales dans les programmes de crédit au secteur de l'élevage.
- En général, peu de facilités de crédit sont accordés pour des projets d'élevage, et l'on note une grave insuffisance de régimes d'assurance du bétail.
- Des taux d'intérêt élevés qui pèsent sur le secteur, qui est relativement peu exigeant en capital.
- Cycle court des prêts bancaires pour des espèces aux longs cycles.
- Aucune politique pour le financement de l'élevage, tandis que peu de régimes acceptent le bétail comme garantie pour l'accès aux prêts.
- Les institutions n'étaient pas disposés à risquer leur argent pour un secteur de l'élevage/l'agriculture extrêmement volatile et dépendant de la nature.

Objectifs de politique générale recommandés :

- Mettre à disposition des fonds assortis de taux d'intérêt préférentiels pour l'investissement dans les chaînes de valeurs de l'élevage.
- Les programmes de prêts, en général, doivent être adaptés aux activités d'élevage, en prévoyant des délais de remboursement plus longs qui sont exigés par les périodes de rotation plus longues observées communément dans les entreprises d'élevage.

### 5.10 Résilience face aux risques, aux chocs et capacité d'adaptation

**Défis majeurs :** [Voir Annexe 1 Tableau A15 pour les réponses reçues par les États membres]

- Les agriculteurs sont peu informés des stratégies de renforcement de la résilience pour faire face aux





risques, aux impacts et à l'adaptabilité.

- Alignement du secteur de l'agriculture et de l'élevage sur les prévisions relatives aux changements climatiques.
- Risques de rareté de l'eau, de réduction des superficies de terres agricoles et de maladies animales à caractère épidémique.
- Absence de politique d'indemnisation et de préparation aux catastrophes au sein du ministère de l'Agriculture.
- Les polices d'assurance du bétail existantes ne répondent pas de façon adéquate aux préoccupations des producteurs.
- Mécanismes de survie inadéquats, préparation et gestion inadéquates de catastrophes.
- Cycles courts de financement des programmes, faible capacité des partenaires des programmes.
- Relations peu étroites entre les bailleurs de fonds et les acteurs étatiques.
- Mauvaise application de la théorie de développement
- Conception peu viable des programmes de développement (dépendance excessive à l'égard des bailleurs de fonds et des États).
- Pour optimiser la productivité et accroître la résilience face aux chocs (surtout face aux sécheresses) sans bouleverser l'équilibre environnemental si essentiel à la sécurité sanitaire dans les zones pastorales.
- Améliorer la sécurité du droit de propriété des producteurs pastoraux et agro-pastoraux à travers des politiques, des législations, une certification et une administration foncières rationnelles et efficaces.

#### Objectifs de politique générale recommandés :

- Les mesures d'adaptation comprennent la diffusion des connaissances aux agriculteurs, la bonification des terres, la collaboration avec différentes organisations régionales et internationales lorsque les problèmes échappent au contrôle du pays.
- Un régime d'assurance pour les agriculteurs a été mis en place en 2013 à un taux avantageux de 4 % auquel le gouvernement et les agriculteurs contribuent à chacun pour moitié.
- Des mécanismes mis en place pour assurer une collaboration efficace avec différentes organisations régionales et internationales, lorsque les problèmes échappent au contrôle du pays.
- Fournir un appui aux éleveurs pour leur permettre de se lancer dans différentes activités génératrices de revenus, notamment dans la commercialisation et la transformation du bétail et des produits de l'élevage afin de renforcer la résilience des ménages face aux chocs
- Faciliter l'écoulement des stocks commerciaux pour réduire la vulnérabilité aux chocs et tirer parti des conditions favorables du marché.
- Élaborer des stratégies régionales et nationales de lutte et mettre en place un mécanisme régional de coordination de la lutte contre les maladies animales transfrontalières, la zoonose et d'autres maladies qui limitent les moyens de subsistance.
- Améliorer et intégrer les services de conseil et de réglementation en santé animale qui apportent une valeur ajoutée aux chaînes de production de produits de l'élevage à travers le dialogue public-privé.

- Créer des modèles « push-pull » par exemple « pousser » les ménages d'éleveurs ou pratiquant anciennement l'élevage hors de la pauvreté chronique à travers l'amélioration et la pérennisation des actifs en bétail, tout en mettant en relation l'approvisionnement des produits de l'élevage provenant des zones pastorales avec les chaînes de valeur dans les zones de production. Mettre en place des activités « pull » en mettant en relation les groupeurs et les transformateurs tels que les parcs d'engraissement et les abattoirs installés dans les zones de production pour acheter le bétail auprès des producteurs et des éleveurs et des groupes de commercialisation.

#### 5.11 Élevage – Mobilité transfrontalière et moyens d'existence, notamment la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire

**Défis majeurs :** [Voir Annexe 1 Tableau A16 pour les réponses reçues par les États membres]

- Un cadre reculé, accidenté et hostile avec peu de services publics de base, pratiquement aucune infrastructure, une histoire marquée par des sécheresses et des familles fréquentes, auxquels se superposent des guerres civiles et des conflits de clans.
- Des frontières nationales et régionales définies sans tenir compte des traditions migratoires des éleveurs et sans accord territorial.
- La commercialisation transfrontalière du bétail était devenue chaotique, minée par la corruption et imbriquée avec l'importation de produits illégaux sans acquittement des droits allant du savon et du sucre aux téléviseurs et aux antennes paraboliques.
- Impossibilité d'assurer la santé, l'éducation et la sécurité sanitaire des aliments dans les zones pastorales.
- Absence de politiques harmonisées à l'échelle de la région.
- Les conflits liés aux ressources telles que l'eau et les pâturages.
- La lutte contre les maladies animales transfrontalières.
- Le vol de bétail dû à l'inadéquation des systèmes d'identification et de traçabilité du bétail.
- Le transfert sans autorisation des animaux et des produits à travers les frontières.
- Faible niveau d'alphabétisation.

#### Objectifs de politique générale recommandés :

- Mise en place d'un environnement de politique générale et législatif favorable aux systèmes de production pastoralistes sur les terres de parcours arides et semi-arides.
- Mettre en place des mesures d'atténuation des conflits pour résoudre les conflits liés aux ressources telles que l'eau et les pâturages.
- Créer des écoles et des centres de santé nomades, assurer la fourniture d'eau potable et de barrages.
- Réduire au minimum les difficultés et les restrictions et accroître au maximum les opportunités inhérentes aux mouvements transfrontaliers et au commerce du bétail et des produits de l'élevage.

#### 5.12 Gestion des ressources naturelles et amélioration de la productivité des écosystèmes

**Défis majeurs :** [Voir Annexe 1 Tableau A17 pour les réponses reçues par les États membres]

- Considéré comme une activité de « projet » et non comme un besoin national.





- Sous-utilisation des ressources naturelles, à l'exemple de la RDC, qui est dotée de 87 millions d'hectares de pâturages.
- Efficacité dans l'utilisation de la récupération des eaux pluviales pour la production animale sur les terres arides et semi-arides.
- Utilisation durable des zones de pâturage et son amélioration à travers des pratiques collectivement admises.
- Lutter contre l'érosion des sols, qui est la forme la plus visible de la dégradation des terres, qui affecte les terres agricoles et entraîne des pertes de sol équivalent à 1,5 à 2 milliards de tonnes par an, soit l'équivalent de 35 tonnes à l'hectare pour une valeur monétaire de 1 à 2 milliards de dollars par an.
- Comprendre et, si nécessaire, remédier au rôle de l'élevage dans l'érosion des sols.
- Pauvreté et forte densité démographique.
- Absence de mise en œuvre et de contrôle de l'application de la politique foncière.
- Conflits liés aux ressources et absence de stratégie d'indemnisation.
- Pratiques d'utilisation des terres peu viables à long terme.
- Impact du changement climatique.
- Exploitation peu viable des ressources naturelles.
- Ressources collectives qui conduisent à la « tragédie des biens communs ».
- Installation des populations sur les aires de pâturage et maintien de niveaux de stock peu viables à long terme.
- Les problèmes liés au régime de propriété foncière se traduisent par une faible productivité des terres en raison de l'insuffisance des incitations à investir dans la mise en valeur des terres pour le secteur de l'élevage.
- Le surpâturage et les mouvements incontrôlés d'un grand nombre de têtes de bétail dans les zones de pâturage menacent le développement durable de l'élevage qui nécessite une utilisation et une gestion appropriée de l'environnement.
- Une gestion adéquate des terres de pâturage et des pâturages est limitée par la planification inadéquate de l'utilisation des terres pour la production animale et le faible niveau d'information des éleveurs.

#### Objectifs de politique générale recommandés :

- Création d'un organisme national de gestion des ressources naturelles qui appuie le secteur de l'élevage en réglementant l'utilisation des ressources naturelles de façon pérenne pour le bien de tous.
- Reconnaissance de l'importance de la récupération des eaux pluviales pour parvenir à la sécurité alimentaire et à un développement rural partagés par tous.
- Promotion de réserves forestières où le pâturage est géré de façon durable et où l'extraction de combustibles et de bois de construction est possible.

#### 5.13 Bien-être des animaux

**Défis majeurs :** [Voir Annexe 1 Tableau A18 pour les réponses reçues par les États membres]

- Le concept de bien-être des animaux est en train de perdre du terrain dans notre pays : le chemin à parcourir est encore très long.
- Adopter une approche rationnelle et éclairée vis-à-vis du caractère complexe de la relation entre le bétail, ainsi que ses nombreuses utilisations et buts et ses propriétaires.
- Absence d'une politique explicite sur le bien-être des animaux.
- Contrôle peu rigoureux de la législation sur le bien-être des animaux.
- Faible niveau de sensibilisation aux questions liées au bien-être des animaux.
- Pratiques culturelles et religieuses.
- La mise en œuvre de la Loi sur la santé/protection des animaux n'est pas contrôlée de façon adéquate en raison de l'appui logistique insuffisant et du faible niveau de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes.
- Le défi de la pauvreté, de l'ignorance et des conflits entre les perceptions traditionnelles et modernes du bien-être.

#### Objectifs de politique générale recommandés :

- Prendre des dispositions légales ou en matière de politique concernant les questions liées au bien-être des animaux telles que la manipulation et l'utilisation de façon humaine des différentes espèces d'animaux pour différents services, notamment la production, le loisir, la recherche et d'autres obligations.
- S'assurer que les services vétérinaires nationaux suivent les normes internationales dans la manipulation des différentes espèces animales pour le traitement, la recherche et la production de matériels biologiques.

#### 5.14 P rise en compte de la dimension du genre et questions transversales

**Défis majeurs :** [Voir Annexe 1 Tableau A19 pour les réponses reçues par les États membres]

- Fournir des services qui tiennent compte du fait que les hommes et les femmes participent à l'activité d'élevage d'animaux.
- Les pratiques culturelles et religieuses entrent en conflit avec les rôles attribués aux deux sexes.
- Les influences culturelles vont à l'encontre des objectifs de l'économie moderne.
- Contrôle insuffisant de l'application des politiques visant à la prise en compte de la dimension du genre.
- Accès et contrôle limités aux ressources en bétail pour les femmes et les jeunes.
- Compréhension insuffisante du sens du concept de « genre ».
- En moyenne, les femmes ont moins d'années de scolarité et des charges de travail plus lourdes que les hommes.
- Les femmes accomplissent une part importante du travail champêtre, mais sont le plus souvent exclues





du contrôle du revenu agricole et de l'héritage des biens.

- Les femmes souffrent de façon disproportionnée de la dégradation de l'environnement, car elles sont contraintes de parcourir des distances plus longues pour aller puiser de l'eau et ramasser du bois de chauffe.
- L'absence de traction animale aggrave souvent la vulnérabilité des femmes.
- L'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les ménages dirigés par des femmes.
- Il continue d'exister une forte inégalité entre les sexes, en particulier en matière de scolarisation dans l'enseignement post-primaire, d'autonomisation économique et de représentation dans les instances politiques.
- Les contraintes liées aux capacités empêchent d'intégrer l'égalité entre les sexes dans la formulation et la mise en œuvre des politiques.
- La contribution et le potentiel des femmes et des jeunes pour le développement de l'élevage ont été systématiquement sous-évalués.
- Les femmes sont souvent privées, souvent à cause de leur occupation par les autres activités familiales, de l'accès aux programmes de vulgarisation, d'information et de crédit sur la production animale.

#### Objectifs de politique générale recommandés :

- L'élimination des disparités entre les sexes et la promotion de l'égalité hommes-femmes, ainsi que l'autonomisation des femmes constituent une condition indispensable pour une croissance économique accélérée et pour le développement social.
- Des mesures volontaristes sont nécessaires pour créer un environnement propice à une participation et à une contribution effectives des femmes et leur accès aux retombées des processus économiques, sociaux et politiques.
- Instituer des mesures au niveau national pour renforcer l'éducation des filles et des femmes afin d'améliorer leur accès à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, afin d'axer les efforts sur les services liés à la santé des mères et des femmes et pour adapter les programmes agricoles et la formation technique et professionnelle aux besoins des femmes.
- Ratifier les conventions et protocoles internationaux et régionaux sur les droits de la femme et de l'enfant.
- Adopter des mesures fortes dans le domaine économique afin d'assurer l'égalité d'accès des femmes aux ressources économiques, notamment à la terre, au crédit, à la science et à la technologie.
- Accroître la sensibilisation aux lois internationales et nationales en vigueur relatives aux droits des femmes.
- Renforcer les mécanismes institutionnels pour la protection des droits des femmes et des enfants.
- Concevoir une réponse politique globale aux pratiques traditionnelles néfastes et la violence basée sur le sexe.
- Renforcement des associations et organisations de la société civile regroupant des femmes.
- Instaurer une coordination et des partenariats étroits entre les parties prenantes pour garantir un impact

accru des politiques et des programmes.

- Concevoir et mettre en œuvre des modèles d'activités génératrices de revenus en direction des femmes démunies.
- Renforcer les capacités dans toutes les institutions gouvernementales en matière de prise en compte de la dimension du genre et d'établissement de budget tenant compte de la problématique du genre et renforcer les programmes de services de promotion des entreprises à l'intention des femmes entrepreneurs.
- L'investissement dans le secteur de l'élevage aura des effets bénéfiques sur la réduction de la charge de travail des femmes dans la production agricole à travers un meilleur accès à la force de traction et l'accroissement du potentiel de création de revenus par la gestion du petit bétail.
- Aider à l'expansion rapide de la production de poulets de chair et d'œufs qui peuvent rapporter des revenus à de nombreux ménages et qui est fréquemment gérée par les femmes.
- Appuyer le rôle crucial joué par les femmes dans la production animale, notamment en ce qui concerne l'élevage de petit bétail (volailles, lapins et petits ruminants), la transformation sur les sites des exploitations et la commercialisation des produits de l'élevage.

#### 5.15 Recherche dans le secteur de l'élevage

Défis majeurs : [Voir Annexe 1 Tableau A20 pour les réponses reçues par les États membres]

- Manque de chercheurs spécialisés dans l'élevage, pénurie de financement et de centres de recherche et l'insuffisance de la recherche appliquée axée sur la prise en compte des préoccupations des agriculteurs.
- Coût d'investissement élevé, fuite des compétences dans le domaine de la recherche, compréhension insuffisante et mauvaise perception du rôle de la recherche, absence d'une définition adéquate des propriétés.
- Peu d'attention a été accordée à la recherche sur le bétail et les résultats ont été souvent mauvais par rapport aux autres domaines de recherche tels que les cultures et les sols.
- Priorités erronées axées surtout sur les systèmes de production « modernes » et la recherche exécutée au niveau des stations.
- Face à la quantité limitée des ressources en terres, la demande croissante de produits alimentaires d'origine animale requiert d'améliorer davantage la productivité par animal et par hectare.
- L'intensification, qui suppose une demande croissante de la part des producteurs en ce qui concerne l'accès aux connaissances.
- Manque de durabilité dans les systèmes de production, d'où la nécessité d'une meilleure gestion des déchets et des ressources naturelles.
- Réduction des aires de pâturage, qui requiert une modification de la gestion des parcours.
- La mondialisation accrue et, par conséquent, les risques de maladies, qui nécessitent d'accorder plus d'attention à l'épidémiologie.
- La faiblesse des liens entre recherche et vulgarisation, le fait que les politiques ne s'appuient pas sur la recherche et l'absence de recherche axée sur la demande.





- L'insuffisance de la recherche axée sur les agriculteurs et l'importance insuffisante accordée aux préoccupations des agriculteurs.

#### Objectifs de politique générale recommandés :

- Des politiques devraient être mises en place pour réexaminer les domaines prioritaires qui devraient être ciblés par la recherche.
- Élaborer des propositions de projets qui devraient faire appel à la coopération avec d'autres pays afin de tirer avantage de leur expertise dans la conservation des ressources génétiques animales.
- Développement et application de vaccins viraux et bactériens fiables et faciles d'utilisation et de technologies de lutte contre les maladies simples à appliquer.
- Une meilleure compréhension des besoins en nutriments et la disponibilité des technologies nécessaires pour composer des rations équilibrées.
- Une meilleure compréhension des interactions entre race et environnement.
- Entreprendre des travaux de recherche sur les connaissances traditionnelles et autochtones afin d'améliorer l'application des nouvelles technologies et la compréhension entre les éleveurs et les prestataires de services.
- Développement de la recherche appliquée pour répondre aux besoins des producteurs.
- Des politiques doivent être mises en place pour réexaminer les domaines vers lesquels devrait être ciblée la recherche.

#### 5.16 Application et avantages de la biotechnologie.

**Défis majeurs :** [Voir Annexe 1 Tableau A21 pour les réponses reçues par les États membres]

- Les conceptions erronées de l'importation de la biotechnologie moderne
- Connaissance insuffisante sur les effets nocifs potentiels à long terme de la biotechnologie moderne.
- Capacité technique et réglementaire insuffisante due à la méconnaissance des opportunités offertes par l'agro-biotechnologie de la part des populations et des décideurs.
- Peut offrir seulement une solution partielle pour un ratio coût-bénéfice faible.
- Les avancées technologiques ne sont pas systématiquement transférées au système national de recherche et de vulgarisation agricoles.
- Ignorance concernant la biotechnologie, manque de compétences et de capacités pour l'application de la biotechnologie, coût élevé et questions d'ordre éthique.
- La peur de l'inconnu, les ressources limitées et l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée dans la discipline.

#### Objectifs de politique générale recommandés :

- Le recours à l'insémination artificielle pour aider à améliorer la production animale.
- Exploiter l'application de la biotechnologie pour l'insémination artificielle, les diagnostics moléculaires, la production de vaccins et l'analyse génétique moléculaire.

- Exploiter les avancées biotechnologiques pour la lutte contre les maladies animales, notamment pour le développement de vaccins [par exemple les vaccins recombinant basés sur l'ADN] et les outils de diagnostic des maladies [par exemple ELISA, les sondes d'ADNc et les méthodes basées sur la PCR].

#### 5.17. Amélioration de la conservation et de l'utilisation des ressources animales

**Défis majeurs :** [Voir Annexe 1 Tableau A22 pour les réponses reçues par les États membres]

- Utilisation rationnelle et protection des génotypes existants contre l'érosion génétique.
- Si les races sont géographiquement isolées (endémique), comme c'est le cas pour certaines races locales et rares, il y a un risque qu'elles se perdent à l'occasion de catastrophes localisées.
- Les informations relatives à l'utilisation et à la conservation durables des ressources génétiques sur les animaux d'élevage sont limitées et présentent de nombreuses lacunes.
- La fertilité et la longévité des races introduites sont si faibles que l'importation continue de races exotiques s'avère nécessaire.
- Les races rares sont souvent croisées avec les races « améliorées » en raison de leur faible population, ce qui entraîne une dilution des caractéristiques des races et la création d'une réserve de gènes « exotiques », ce qui permet difficilement d'identifier et d'utiliser les races locales favorables.
- Obstacles à l'utilisation des ressources en bétail dus à la culture, absence de banques de gènes sur les ressources animales, impact du changement climatique et manque d'informations sur le potentiel des ressources animales.
- Il a été relevé que, bien que le gouvernement offre des incitations aux producteurs agricoles, aucune incitation similaire n'est offerte aux producteurs de bétails.
- Les systèmes de classification sont biaisés contre les ressources génétiques locales, une promotion insuffisante des caractéristiques bénéfiques des ressources génétiques locales et le coût relativement élevé de la caractérisation génétique.

#### Objectifs de politique générale recommandés :

- Mettre en place des centres d'insémination artificielle et fournir une aide à la vulgarisation, des prêts à conditions douces et assurer la fourniture de ressources génétiques animales présentant des génotypes améliorés afin d'encourager la reproduction de ces ressources et accroître leur nombre et leur productivité.
- Créer des bases de données et renforcer la productivité de la reproduction de certaines races et à travers les activités de certains des organes de recherche, des universités et soutenir l'établissement de réseaux et la diffusion d'informations entre les éleveurs.
- Préserver les races locales de diverses espèces animales aux fins de préserver le génotype, tout en procédant à une sélection à l'intérieur de la race en vue d'une amélioration génétique et d'accroître la productivité afin de maintenir et stimuler l'intérêt pour ces races.
- Il est indispensable d'identifier la situation des ressources génétiques du bétail et concevoir des stratégies de conservation sur la base des priorités.
- L'utilisation durable des ressources génétiques devrait effectivement porter sur la préservation des semences et des embryons dans le cadre des programmes d'utilisation et d'amélioration en cours.





# 6

## Opinion des États membres du COMESA sur les autres aspects spécifiques que le cadre de politique générale devrait prendre en compte

Tableau 26. Autres aspects spécifiques que le cadre de politique générale devrait prendre en compte

Pays	Les problèmes rencontrés et les instruments de politique pertinents [le cas échéant] mis en œuvre face à ces problèmes
République du Burundi	<p>Le manque de données dans le secteur qui engendre une négligence à l'égard de l'importance du secteur dans le PIB</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources humaines insuffisantes dans le secteur et la mauvaise gestion qui a prévalu dans le passé.</li> <li>• Le pays ne procède pas actuellement à la mise à jour de la législation.</li> <li>• Absence de promotion des produits d'origine animale.</li> <li>• Approvisionnements alimentaires insuffisants et une alimentation du bétail peu équilibrée.</li> <li>• Multiplication insuffisante et manque d'ingrédients pour la fabrication d'aliments en vue de la fabrication de terre concentrée.</li> <li>• Manque d'infrastructures, services épidémiologiques non fonctionnels et manque d'inspection de la santé vétérinaire au niveau national</li> <li>• Problème structurel des services vétérinaires (absence d'une chaîne de commandement des services vétérinaires pour la surveillance continue de nombreuses maladies animales ou recommandation du rapport du PVS de l'OIE).</li> <li>• Manque de personnel qualifié dans le secteur.</li> <li>• Faible capacité de diagnostic des laboratoires vétérinaires (d'où la faible capacité à réagir face aux épidémies)</li> <li>• Le manque de traçabilité des animaux et des produits d'origine animale.</li> <li>• L'absence de recherche dans le secteur de l'élevage.</li> <li>• Contrôle inadéquat de la qualité des aliments d'origine animale.</li> <li>• Menace de disparition de la race locale.</li> <li>• Contrôle inadéquat de la production des aliments d'origine animale.</li> <li>• Faiblesse de la production de poissons</li> </ul>
RDC	Nous pensons que le cadre stratégique dans le questionnaire d'évaluation a pris en compte les aspects essentiels.
République arabe d'Égypte	<p>Dans les zoos et les aires de conservation de la faune sauvage, il se pose un ensemble de problèmes résumés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aider à fournir les ressources financières nécessaires pour le développement des zoos et la conservation de la faune sauvage ;</li> <li>• perfectionnement des ressources humaines travaillant sur le terrain des zoos et des aires de conservation de la faune sauvage.</li> </ul>
État d'Érythrée	Ce qui a été mentionné ci-dessus est suffisant.
Madagascar	Prise en compte des groupes vulnérables que sont les femmes et les élèves ayant abandonné leur scolarité : L'intensification des zones de production et de l'exploitation par la promotion de zones d'investissement et de l'agriculture contractuelle, le développement de partenariats public/privé

République de Maurice	<p>Le bétail fait partie intégrante du plan stratégique global du secteur agricole.  <a href="http://agriculture.gov.mu/English/Archives/Pages/Policy-Documents-and-Reports.aspx">http://agriculture.gov.mu/English/Archives/Pages/Policy-Documents-and-Reports.aspx</a>  <a href="http://agriculture.gov.mu/English/Documents/Archives/Policy%20Documents%20and%20Reports/bprintagriju08.pdf">http://agriculture.gov.mu/English/Documents/Archives/Policy%20Documents%20and%20Reports/bprintagriju08.pdf</a></p>
République du Soudan	<p><b>POLITIQUES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE :</b></p> <p>Politiques institutionnelles:            Adoption de politiques pour le développement des trois systèmes de production au Soudan.            Adoption de systèmes de financement bancaire pour le développement semi-intensif et intensif du secteur, afin de réduire les coûts de production au profit de la consommation local et de l'exportation.            Adoption de politiques de micro-financement pour développer le secteur traditionnel en vue d'encourager la production.            Politiques de commercialisation internes :            Création d'entités d'exportation du bétail pour gérer les activités spécialisées de commercialisation du bétail et de la viande.            Accélération de l'adoption de lois réglementant les marchés du bétail.            Politiques d'information :            Réaliser un recensement du bétail.            Développer les statistiques et la base de données du bétail pour le développement de la production, du secteur de l'élevage et de la pêche, la commercialisation, l'exportation et la sécurité alimentaire.            Politique d'utilisation des terres :            Accélérer la mise en œuvre de la carte d'occupation des sols du pays, présentant notamment les pâturages naturels et les itinéraires nomades.            L'attribution de zones industrielles pour accueillir toutes les industries liées à la production animale (ville de l'industrie du cuir).            Contrôle de la mise en œuvre de l'intégration de la production animale dans les périmètres irrigués et les exploitations d'agriculture pluviale mécanisée pour le développement de systèmes de production d'aliments pour animaux.            Politiques d'investissement :            Développer des politiques d'investissement favorables, afin d'attirer les investisseurs dans le secteur de l'élevage et de la pêche.            Encourager l'investissement dans l'appui logistique, tel que la réfrigération, le stockage, le transport et le conditionnement des produits de l'élevage et de la pêche.            Encourager les partenariats stratégiques dans le domaine de la production et des services d'exportation.            Politiques de commercialisation et de promotion :            Inciter l'Agence nationale pour les exportations à jouer son rôle dans le financement des exportations de bétail et pour l'accroissement de son capital et l'encourager également à envisager la possibilité de se transformer en entreprise publique.            Mise en place des infrastructures d'appui à la commercialisation telles que les routes, les services de transport, les capacités de stockage et les services d'électricité et de l'eau.            Création de services d'attachés commerciaux pour la promotion et la commercialisation de l'élevage et de la pêche, notamment dans les États du Golfe.            Politiques d'accroissement de la production et de la productivité :            Renforcer les initiatives pour lutter contre les maladies épizootiques et zoonotiques, ainsi que les services d'appui et la privatisation des services vétérinaires en coordination avec les États, les ministères et les organismes compétents et le gouvernement du Soudan du Sud, de même qu'avec les organisations régionales et internationales.            Création d'une structure centrale pour la commercialisation du bétail, de la viande et des produits d'origine animale et du poisson.            L'implication des communautés pastorales traditionnelles et des pêcheurs dans l'élaboration des politiques de production.</p>
République d'Ouganda	<p>i. Incapacité à commercialiser le bétail et les produits de l'élevage de façon équitable dans la région.            ii. Le Traité commercial est-africain, le Protocole sur les marchés communs existent et s'ils sont adoptés, ils pourraient permettre de surmonter le défi décrit ci-dessus</p>





# 7

## Cadre institutionnel et juridique

### 7.1 Cadres institutionnels

Le Tableau 24 à l'Annexe 1 fournit présente les renseignements fournis par les États membres sur leurs cadres institutionnels regroupés sous les catégories secteur privé, gouvernement et société civile. Globalement, il s'agit d'un modèle dans lequel l'État réglemente et fournit à la fois des services aux éleveurs, tandis que le secteur privé se concentre largement sur la fourniture d'intrants et sur certains services de biens privés. La société civile continue de jouer un rôle important pour colmater les brèches, en particulier dans les zones plus reculées et mal desservies.

Le secteur pâtit d'une absence de partenariats fonctionnels et efficaces entre les entités publiques, privées et de la société civile et de nombreuses lignes de fracture au sein de ces entités – tels que le décalage entre la santé animale et la production animale et la relation ambiguë et souvent conflictuelle entre les professionnels et les para-professionnels. Jusqu'à ce qu'il soit remédié à ces dysfonctionnements, le secteur de l'élevage continuera d'être peu performant et les investissements ne généreront pas les rendements attendus.

Des initiatives ont été prises récemment pour surmonter ces contraintes institutionnelles, à savoir : la promotion de la création de partenariats public-privé, des décisions allant dans le sens de la rationalisation des services d'élevage ; le fait de confier la réglementation des services au gouvernement et la prestation de services au secteur privé ; et la création dans de nombreux États membres de pôles stratégiques sur l'élevage où les politiques, les stratégies et la prestation de services en matière d'élevage peuvent être débattues et faire l'objet de consensus au sein d'un cadre de discussion largement représentatif de toutes les parties prenantes du secteur.

### 7.2 Coordination et mise en œuvre des politiques

Le Tableau A.25 à l'Annexe 1 fournit des informations sur la façon dont les politiques sont coordonnées et mises en œuvre dans les États membres du COMESA. Le modèle dominant est celui dans lequel le ministère opérationnel compétent (généralement le ministère de l'Agriculture), élabore des politiques en tenant compte des préoccupations exprimées par les parties prenantes avec un niveau, dans certains cas, un niveau formalisé de consultation des parties prenantes. La mise en œuvre de la politique relève généralement de la responsabilité du département compétent.

Il a longtemps été considéré que les intérêts du secteur de l'élevage sont mieux servis lorsqu'il est pris en charge par un ministère dédié à l'élevage parce que l'attention accordée aux produits agricoles tend à absorber la plus grande partie du temps et des ressources des ministères de l'Agriculture. Cet intérêt est mieux pris en charge dans les États membres possédant des ressources importantes dans le domaine de l'élevage où un ministère de l'Élevage ou des Ressources animales constitue la norme. D'autres pays ont souffert de la perturbation engendrée par le fait que les intérêts du secteur de l'élevage sont gérés par une structure ministérielle qui évolue constamment, oscillant entre celle d'un ministère de l'Élevage séparé et l'association avec d'autres départements au sein d'un ministère de l'Agriculture.

Une faiblesse courante dans la coordination et la mise en œuvre des politiques du secteur de l'élevage est que la responsabilité de la mise en œuvre des composantes santé, production et commercialisation est confiée

séparément à différents départements relevant communément d'administrations différentes. Avec l'attention croissante accordée à l'accroissement de la production, de la productivité et de la création de valeur ajoutée le long des chaînes du marché de l'élevage, des arguments de plus en plus forts s'expriment en faveur de l'adoption de systèmes qui intègrent les activités de santé, de production et de commercialisation dans un cadre plus coordonné géré par des équipes pluridisciplinaires qualifiées et complémentaires.

### 7.3 Établissement de réseaux et renforcement des capacités

Le Tableau A.26 à l'Annexe 1 fournit des informations sur la façon dont l'établissement de réseaux et le renforcement des capacités sont en train d'être réalisés dans les États membres du COMESA.

Les pôles stratégiques nationaux sur l'élevage, créés par le programme VTGOV financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'UA-BIRA fournissent un service de mise en relation extrêmement important aux parties prenantes du secteur de l'élevage et vise à leur permettre de faire entendre leur voix dans la définition des politiques, des stratégies et du cadre juridique pour le développement du secteur de l'élevage au niveau local. Ces pôles complètent les formes traditionnelles d'établissement de réseaux au sein du secteur de l'élevage. Il en existe une variété de formes, notamment des associations commençant par les jeunes agriculteurs et des clubs de femmes, les organisations de producteurs ou les organisations paysannes et des groupements par produits, des clubs professionnels, des associations de sociétés de transformation, des coopératives de commercialisation et des groupes de pression industriels. Ces groupes peuvent également organiser des sessions de formation et des salons durant lesquels des informations et des connaissances sont diffusées. Certains inviteront des orateurs experts de différents domaines issus de l'intérieur et l'extérieur du pays pour apporter de nouvelles expériences et connaissances à travers des conférences et des séminaires.

Une importante initiative de renforcement des capacités visant le perfectionnement professionnel continu des vétérinaires et des para-professionnels des sciences vétérinaires est en train de gagner du terrain dans les États membres du COMESA et mérite un appui ferme, afin d'arriver à ce que tous les États membres soient dotés de programmes de perfectionnement professionnel continu adoptés et mis en place de façon formelle. Cette initiative offre un moyen très efficace et rentable de doter les prestataires de services d'élevage des compétences et des connaissances actualisées qui sont nécessaires pour répondre aux exigences qu'impliquent des niveaux de production et de productivité radicalement accrus si l'on entend réaliser à l'horizon 2050 les objectifs de satisfaction des besoins en aliments d'origine animale au niveau du continent. De telles compétences seront également nécessaires si l'on entend saisir l'opportunité de promouvoir des niveaux largement supérieurs d'activités destinées à apporter une valeur ajoutée à la multiplicité de produits d'élevage primaires en générant les retombées conséquentes en termes de revenu, de PIB et d'emploi, en particulier pour la population naissante de jeunes déscolarisés et de diplômés sans emplois issus des cours de formation technique.

### 7.4 Communication et partage de l'information

Le Tableau A.27 à l'Annexe 1 fournit des informations sur l'état actuel de la communication et du partage de l'information par les États membres du COMESA. La majorité des rapports des États membres utilisent et rendent compte aux systèmes d'information de l'OIE [WAHIS] et de l'UA-BIRA [ARIS]. Certains ont leurs propres systèmes nationaux d'information sur l'élevage, mais ceux-ci constituent l'exception plutôt que la règle. Beaucoup d'États membres déclarent qu'ils ont créé un site web où les informations concernant le secteur de l'élevage peuvent être consultées. Ce site est parfois intégré dans un site plus grand du ministère de l'Agriculture, bien que souvent ces sites puissent souffrir d'un manque de mise à jour ou de maintenance.

Une lacune dans l'utilisation des systèmes de communication et de partage de l'information est observée au niveau des interfaces entre les administrations du secteur de l'élevage aux niveaux national, régional et des districts, tant au plan vertical qu'au plan horizontal. Nombre des systèmes reposent encore sur des modèles de rapports utilisant du papier, avec l'inconvénient supplémentaire de la décentralisation qui a poussé le personnel de terrain à rendre compte aux administrations locales plutôt que directement à l'autorité technique nationale.







Dans l'ensemble, le secteur de l'élevage a mis du temps à adopter des systèmes modernes de communication et de partage de l'information, tandis que ceux-ci souffrent d'un faible niveau de compétences en TIC de la part aussi bien de la direction que du personnel de prestation de services. Beaucoup de temps, d'argent et d'efforts sont en train d'être dépensés pour organiser des réunions et des séminaires, dont les résultats ont généralement un impact très limité. On note cependant un désir de maintenir le statu quo et une résistance à l'adoption d'outils de communication et d'information en ligne plus rentables. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour favoriser l'acceptation des avantages qu'offrent ces outils pour faire avancer les programmes d'actions et pour le suivi en temps réel de l'application des résolutions et des idées générées.

Le COMESA doit adopter une position de principe forte en encourageant et en soutenant l'adoption et l'utilisation de systèmes modernes de communication et de partage de l'information. En particulier, l'utilisation des plateformes en ligne devrait être vigoureusement encouragée pour toutes les facettes des transactions menées par le secteur de l'élevage, en mettant un accent particulier sur l'établissement de réseaux entre les disciplines et les spécialités et pour la fourniture de matériel d'apprentissage soumis à un contrôle de qualité et à une mise en œuvre afin d'améliorer les compétences et les connaissances des prestataires de services chargés d'augmenter la production, la productivité et la valorisation du bétail.

### 7.5 Le cadre juridique

Le Tableau A.28 à l'Annexe 1 fournit des renseignements sur la situation actuelle des cadres juridiques du secteur de l'élevage dans les États membres du COMESA. L'obsolescence des législations et/ou l'absence de législation vétérinaire pertinente a été soulignée par le PVS de l'OIE comme une lacune constamment observée dans de nombreux États membres. Ceci ressort dans le Tableau A.28 qui montre certains États membres ayant une législation obsolète, dont certaines datent de plus de 100 ans. Il y a un nombre considérable d'États membres ayant des législations révisées et mises à jour récemment. Ce processus a été facilité au cours des dernières années par le travail effectué par l'OIE (« Programme d'appui aux législations vétérinaires »), qui offre la possibilité aux membres de l'OIE de bénéficier d'un appui technique spécialisé et de conseils auprès d'experts formés et certifiés par l'OIE.

La majorité des États membres du COMESA restent confrontés à la difficulté à mettre en œuvre le processus de révision et de mise à jour de leur législation, afin de fournir un cadre juridique propice et global pour l'accroissement de la production, de la productivité et de la création de valeur ajoutée le long des chaînes de valeur de l'élevage. Un aspect important à prendre en compte dans ce processus consiste à relever le défi de l'harmonisation des législations entre les États membres voisins afin de faciliter, entre autres, le commerce transfrontalier, les mouvements du bétail et les programmes conjoints pour la lutte contre les maladies animales transfrontalières et la zoonose. Un autre aspect à prendre en compte est celui de la conformité. S'il est vrai qu'il faut nécessairement consacrer du temps et des efforts à réviser et à mettre à jour la législation, ce ne sera pas pour tirer un gain matériel du nouveau cadre juridique si l'on n'arrive pas à faire appliquer les législations. Il convient de développer des stratégies de la carotte et du bâton qui encouragent le respect des normes, à côté des processus de révision de la législation. Une condition indispensable pour le succès de ces stratégies sera la consultation sincère et effective des parties prenantes.

### 7.6 Suivi et évaluation des politiques

Le Tableau A.29 à l'Annexe 1 fournit des informations sur la situation actuelle du suivi et évaluation des politiques du secteur de l'élevage dans les États membres du COMESA. Il semblerait que seulement un petit nombre d'États membres disposent de systèmes de S&E actifs, tandis que les autres sont en train de mettre en place un tel système. Il convient de noter qu'aucun des États membres ne mentionne les outils PVS de l'OIE et d'analyse des besoins, malgré le fait que tous les États membres du COMESA aient entrepris l'évaluation du PVS et que de nombreux États parmi eux se sont également soumis à l'analyse des besoins. Avec quelques 38 compétences essentielles évaluées au titre de 4 composantes fondamentales relatives aux ressources, capacités techniques, parties prenantes et aux marchés, les outils PVS et d'analyse des besoins fournissent des données précieuses et

harmonisées sur les services vétérinaires des États membres et leur capacité à mettre en œuvre les politiques. Les outils sur les trajectoires du PVS de l'OIE fournissent une indication de la notation globale des compétences et, au fil du temps, tout changement dans cette notation allant dans le sens d'un accroissement de la production, de la productivité et de la création de valeur ajoutée le long des chaînes de valeur de l'élevage. Il serait logique que le COMESA, en partenariat avec l'OIE, poursuive une politique de promotion de l'utilisation des outils PVS et encourage les États membres à entreprendre une auto-évaluation annuelle, ainsi que des évaluations indépendantes lorsque celles-ci sont envoyées sur le terrain par l'OIE.





# 8

## Harmonisation du cadre stratégique de l'élevage pour le COMESA et les États membres, avec la stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique

Certes, il reviendra à chaque État membre de décider de la catégorie et du contenu précis de sa politique de l'élevage mais, en conjuguant ses actions et ses ressources, le grand bloc des 19 pays membres du COMESA peut contribuer, de manière significative, à l'avenir du continent et à la demande toujours plus forte d'aliments d'origine animale. A cet effet, les politiques adoptées doivent être clairement définies et harmonisées, afin de créer un environnement favorable pour encourager les producteurs de bétail à augmenter radicalement la production, la productivité et la valeur ajoutée dans les filières de l'élevage prioritaires ciblées.

La «Stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique» (LiDeSA), publiée récemment et approuvée par la Commission de l'Union africaine, énonce très clairement un ensemble d'objectifs stratégiques et d'actions nécessaires pour renforcer considérablement la production, la productivité et la valeur ajoutée des filières de l'élevage africaines. La Stratégie fournit un guide pratique pour l'élaboration d'un cadre stratégique de l'élevage bien défini et harmonisé qui, s'il est adopté, permettra à chaque État membre de créer un environnement très favorable nécessaire pour encourager la production des résultats de la LiDeSA. La section suivante met en œuvre cette position en élaborant un cadre stratégique de l'élevage du COMESA qui cadre étroitement avec, et adhère totalement à la LiDeSA.

### 8.1. Principes directeurs visant l'atteinte de l'objectif stratégique I : Attirer les investissements publics et privés dans les différentes filières de l'élevage

#### 1.1 Identification, cartographie et promotion de filières prioritaires ayant des avantages comparatifs aux niveaux national et régional

1.1.1 Supervision / appuyer les États membres dans la réalisation de la cartographie, l'analyse et la comparaison des filières

- Analyser les filières actuelles et déterminer les perspectives de leur amélioration.
- Documenter les filières animales actuelles dans les CER et États membres.
- Faciliter l'élaboration et la diffusion d'un cadre d'analyse de la filière harmonisé.
- Procéder à la documentation et la cartographie des flux commerciaux d'animaux et de produits d'origine animale dans les pays et les régions, afin d'orienter la prise de décisions et la formulation de stratégies dans les domaines de la santé animale et du commerce des animaux.

1.1.2 Sélectionner et cibler les filières ayant des avantages comparatifs

- Déterminer et promouvoir la hiérarchisation des filières pour lesquelles les États membres ont des avantages comparatifs.
- Définir des orientations stratégiques pour les initiatives d'appui aux filières nationales

1.2 Appréciation des valeurs des actifs, des avantages socio-économiques et du potentiel du secteur de

l'élevage

1.2.1 Aider les États membres dans la réalisation des études sur les valeurs des actifs, les avantages socio-économiques et le potentiel du secteur de l'élevage

- Valeurs des actifs, avantages socio-économiques et potentiel du secteur de l'élevage évalués et valorisés

1.2.2 Promouvoir un plaidoyer fondé sur des informations factuelles concernant la valeur et les avantages comparatifs de l'élevage

- Améliorer, à travers le renforcement des capacités dans l'utilisation des outils d'évaluation des performances actuels [PVS de l'OIE, LSIPT, Easypol, Extrapolate], les compétences en matière de gestion et de planification pour orienter le développement de l'élevage
- Apporter un appui institutionnel direct aux organisations régionales concernées, notamment en renforçant leurs capacités en matière de plaidoyer stratégique et en encourageant leur intervention dans les mécanismes de dialogue politique pour soutenir le commerce des produits d'origine animale

1.3 Élaboration et mise en œuvre des politiques d'investissement des secteurs public et privé, des mesures incitatives et des cadres réglementaires pour améliorer les performances des filières prioritaires de l'élevage

1.3.1 Créer des conditions favorables et des mesures incitatives pour soutenir les investissements privés

1.3.2 Élaborer des cadres d'investissement spécifiques pour les filières prioritaires

1.3.3 Promouvoir et mettre en place un mécanisme de financement novateur pour appuyer les filières

1.3.4 Renforcer les liens et la collaboration intersectoriels pour améliorer le financement public et assurer le développement de l'infrastructure en vue de soutenir les filières de l'élevage

1.4 Mise en place des mécanismes de protection visant à minimiser l'impact des externalités négatives sur les biens publics

1.4.1 Élaborer et mettre en œuvre des politiques qui protègent les biens publics contre les externalités négatives

### 8.2. Principes directeurs visant l'atteinte de l'objectif stratégique II : Améliorer la santé animale et accroître la production, la productivité et la résilience des systèmes d'élevage

2.1 Amélioration de la disponibilité et de l'accès aux aliments de qualité pour animaux et à l'eau

2.1.1 Soutenir les États membres dans le cadre d'une nouvelle caractérisation et évaluation du potentiel et des avantages comparatifs des différentes zones agro-écologiques pour mettre en rapport les systèmes de production avec les environnements aux niveaux national et régional

2.1.2 Obtenir l'accès aux ressources naturelles (pâturage et eau) cruciales pour l'élevage aux niveaux national et régional

- Faciliter la consolidation de la gouvernance et de la gestion durable des ressources naturelles à l'interface élevage-faune-agriculture pour améliorer la pratique de la conservation, les moyens de subsistance des communautés, la biodiversité et réduire la dévastation des terres.





- Faciliter l'apprentissage comparé régional sur les questions de développement pastoral
  - Assemblage, conditionnement, diffusion et/ou facilitation de la vérification des meilleures pratiques disponibles provenant des sources du domaine public, par les États membres et les CER.
  - Coordination de la gestion des ressources naturelles, des interventions et des politiques transfrontières.
  - S'inspirer des expériences et des directives générales actuelles de la plateforme de ALive et des autres réseaux et accélérer la mise en œuvre du programme régional de la CNULD sur la gestion des fourrages et des grands pâturages libres (TPN3).
  - Vulgariser, faciliter la domestication et accélérer la mise en place d'un cadre institutionnel pour la mise en œuvre du Cadre stratégique pour le pastoralisme en Afrique [PF4PA], au sein des États membres
- 2.1.3 Aider les États membres à formuler les cadres stratégiques favorables et intelligents de subvention, d'utilisation et de gestion de l'eau, et des partenariats appropriés pour la collecte, le stockage et la conservation de l'eau, des modèles d'affaires et la réticulation des eaux souterraines et de surface
- 2.1.4 Aider les États membres à effectuer un inventaire des ressources alimentaires animales et développer/revitaliser les politiques et systèmes pour la recherche et la mise au point d'aliments pour animaux
- 2.1.5 Promouvoir des mesures incitatives, des partenariats et des modèles de prestation pour un meilleur accès aux technologies existantes relatives aux aliments pour animaux, leur multiplication et utilisation
- 2.1.6 Encourager les États membres à créer un environnement favorable, des modèles et des mesures incitatives pour améliorer la production commerciale, la transformation, le marketing et l'utilisation des aliments pour animaux
- 2.1.7 Promouvoir et intégrer les systèmes de production agro-pastoraux
- Faciliter le transfert de technologie, notamment la mécanisation axée sur les animaux et la gestion intégrée des nutriments ;
  - Développer et promouvoir les cultures à double fin/vivrières-fourragères ;
  - Production de fourrage dans les régions à fort potentiel et acheminement vers les zones où le besoin est plus grand ;
  - Élaborer et promouvoir les stratégies de conservation des fourrages ;
  - Encourager la création d'entreprises à forte intensité de production animale à des fins commerciales, autour des grandes villes côtières ;
- 2.2 Amélioration des systèmes de santé animale et atténuation de l'impact des maladies animales sur la production et la productivité animales et la santé publique
- 2.2.1 Renforcer la gouvernance vétérinaire, les systèmes de santé animale et la prestation de services
- Extrapoler les bonnes pratiques / enseignements tirés du programme de gouvernance vétérinaire et encourager les États membres à faire de même
  - Réaliser des études pilotes portant sur les domaines de gouvernance vétérinaire non couverts

par le programme VET-GOV et encourager les États membres à faire de même

- Mettre à profit le plaidoyer et la sensibilisation du programme VET-GOV sur la nécessité de mettre en œuvre les changements et procédures institutionnels dans le secteur de l'élevage et aider les États membres à faire de même
  - Améliorer la qualité de la prestation des services vétérinaires public-privé intégrée (notamment l'accréditation des praticiens privés pour une bonne prestation des services publics) et la participation du secteur privé au développement de l'élevage
  - Aider les États membres à créer un environnement politique favorable et à formuler des directives de mise en œuvre en vue de la prestation de services d'élevage public-privé intégrée, y compris la prestation de services de santé animale
  - Aider les États membres à élaborer des programmes innovants de vulgarisation de la santé animale, pour les systèmes de production commerciale, mixte et intensive, par l'analyse et la diffusion des modèles de bonnes pratiques passés et présents
  - Aider les États membres à promouvoir l'apprentissage expérientiel, (apprendre par la pratique), les connaissances autochtones et le développement des technologies appropriées
  - Aider les États membres à améliorer leur conformité aux normes de performance PVS de l'OIE pour la prestation de services en matière de santé animale
  - Soutenir les États membres dans l'intensification du développement des capacités institutionnelles et le renforcement des ressources humaines et financières et de l'infrastructure physique, en conformité avec les résultats de l'évaluation du PVS
  - Aider les États membres à cerner les lacunes en matière de connaissances, à développer des outils personnalisés et à accéder aux nouvelles technologies pour améliorer la surveillance, le suivi, la déclaration, le diagnostic et la lutte contre les maladies
- 2.2.2 Renforcer et harmoniser les programmes d'enseignement vétérinaire, la formation et le perfectionnement professionnel continu, conformément aux directives de l'OIE
- Renforcer les partenariats et la collaboration entre les établissements d'enseignement et les instituts de recherche et faciliter l'organisation d'un forum périodique pour les chefs des établissements d'enseignement concernés, en vue d'échanger des informations et des connaissances sur les évolutions, innovations et problèmes actuels dans le secteur des ressources animales et, par conséquent, utiliser ces informations pour adopter une méthode commune afin de mettre à jour leurs programmes et d'acquérir des compétences
  - Élaborer un cadre d'harmonisation des programmes de formation
  - Renforcer les compétences fondamentales des institutions nationales et régionales de santé animale, principalement dans les domaines de la surveillance, la déclaration et du diagnostic des maladies, de la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours
  - Renforcer les capacités des ressources humaines et des institutions à tous les niveaux en vue de soutenir la recherche, le développement et la diffusion des technologies pour le sous-secteur de l'élevage à tous les niveaux
  - Collaborer avec les partenaires et les institutions universitaires concernés, dans le cadre du développement et de la mise en œuvre des programmes de formation et des programmes





de formation continue pour le personnel de la santé animale, afin d'améliorer les capacités techniques et de gestion des systèmes de santé animale.

- Aider les organismes statutaires vétérinaires (OSV) des États membres à élaborer et à publier les directives et règlements de la formation professionnelle continue
- Soutenir la capacité des institutions et organisations des CER/États membres à élaborer le matériel didactique de la formation professionnelle continue qui perfectionne les compétences et les connaissances techniques et administratives des professionnels de la santé animale des secteurs privé et public, dispensée en présence des destinataires ou à travers une plateforme virtuelle
- Créer un réseau des institutions de formation dans tous les domaines relatifs au développement de l'élevage

2.2.3 Aider les États membres à harmoniser et à mettre en application les législations vétérinaires et sur les médicaments et à améliorer leur conformité avec les normes de l'OIE sur la santé et le bien-être des animaux

- Soutenir le renforcement des capacités et l'élaboration des législations, procédures et directives relatives à la prévention et la lutte contre les maladies
- Contribuer à l'assurance de la qualité des vaccins, médicaments et réactifs vétérinaires et améliorer les systèmes de prestations
- Harmoniser les méthodes d'évaluation des risques qualitatifs, de renforcement de la résilience de la santé animale et des situations d'urgence zoonotiques
- Améliorer la conformité aux normes de performance PVS de l'OIE pour la prestation de services en matière de santé animale
- Participer et encourager la participation des États membres aux processus d'élaboration des normes et soutenir leurs comités nationaux SPS, conformément à la décision des chefs d'État de l'UA.
- Améliorer la capacité des États membres à mettre en œuvre les normes de santé animales, y compris le bien-être animal, et à s'y conformer
- Aider les États membres à élaborer et mettre en œuvre les méthodes adaptatives de certification de la santé animale et de traçabilité
- Promouvoir l'utilisation des normes et principes disponibles, tels que la compartimentation, le principe d'équivalence, le commerce des produits de base, la certification et les notions telle la traçabilité, afin de stimuler le commerce régional.

2.2.4 Contrôler et éradiquer progressivement les maladies animales et les zoonoses prioritaires

- En collaboration avec UA-IBAR : - Participer à la Stratégie globale de contrôle et d'éradication de la peste des petits ruminants, la lutte progressive contre la fièvre aphteuse et aux autres initiatives OIE-FAO
- Coordonner et fournir un appui technique aux États membres, dans le cadre de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des cadres et stratégies régionales/des CER, en vue de la prévention, la lutte durable et l'intervention d'urgence en cas de maladies animales transfrontières et de zoonoses prioritaires qui frappent le bétail, la faune sauvage, les abeilles

et les poissons. La priorité sera accordée à la peste des petits ruminants, aux aliments d'origine animale, à la PPCB ND et aux maladies animales transfrontières émergentes et zoonoses à fort impact. Aider les États membres à :

- Renforcer la biosécurité et promouvoir des pratiques bonnes et sûres, notamment dans l'élevage de volaille, l'apiculture et la pisciculture pour lutter efficacement contre la maladie
- Améliorer la déclaration des maladies, ainsi que la gestion et le partage des informations sanitaires afin de soutenir la prévention et le contrôle de la maladie, en temps opportun
- Élaborer des stratégies rentables de surveillance des maladies et de recueillir, rassembler, analyser et partager les informations sur les maladies afin de faciliter la coordination et l'harmonisation des procédures de gestion des maladies.
- Faciliter l'adoption et l'utilisation par les États membres des outils de priorisation des maladies et la sélection des principales maladies animales transfrontières et zoonoses dans l'élevage, la faune sauvage, l'apiculture et la pisciculture.
- Coopérer avec les institutions universitaires et de recherche compétentes pour déterminer les besoins de recherche afin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre effectives des stratégies et programmes de prévention et de contrôle des maladies.
- Coordonner et soutenir les études visant à générer des connaissances sur l'impact socioéconomique des maladies animales transfrontières prioritaires pour renforcer le soutien et améliorer le contrôle.
- Mettre en place / renforcer les systèmes d'alerte précoce et d'intervention rapide en cas de maladies animales et les outils d'aide à la décision en cas de flambées épidémiques et autres situations d'urgence
- Définir les modalités d'un partenariat plus efficace avec l'IBAR et les États membres, notamment en utilisant les nouvelles technologies de l'information

2.2.5 Appuyer le concept « Une seule santé » et les mécanismes transfrontières/régionaux de coordination pour l'harmonisation des approches de prévention et de contrôle des maladies qui sont alignées sur le programme d'intégration de l'UA

- Promouvoir des initiatives « Une seule santé » aux niveaux national et régional et animer la mise en réseau et la recherche d'un consensus parmi les intervenants, pour des mécanismes intersectoriels de coordination collaborative entre les secteurs de la santé animale et la santé publique, pour une intervention rapide et effective et une gestion efficace des zoonoses
- Faciliter et coordonner le développement et la mise en œuvre des programmes et projets de prévention et d'atténuation de certaines maladies zoonotiques, des défis de la sécurité alimentaire, et de surveillance épidémiologique des maladies d'origine alimentaire
- Favoriser la coopération formelle entre les ministères en charge de la Santé et des Ressources animales et le développement conjoint de stratégies visant à gérer convenablement les menaces zoonotiques et celles qui pèsent sur la sécurité alimentaire
- Promouvoir et coordonner la révision et la réforme des politiques et de la législation en matière de santé en vue d'adopter l'approche « Une seule santé »
- Renforcer des fonctions essentielles de la santé publique vétérinaire, y compris la surveillance





- intégrée de la salubrité des aliments et le contrôle des résidus dans les aliments d'origine animale
- Renforcer la surveillance, la prévention et le contrôle des zoonoses et des agents pathogènes émergents à potentiel pandémique
  - Surveiller les antimicrobiens et d'autres résidus de médicaments et de pesticides. Promouvoir les bonnes pratiques et les normes de sécurité de la biosécurité et la production animale pour réduire les risques de transmission d'agents pathogènes aux humains
  - Identifier et accorder la priorité aux zoonoses et aux menaces à la sécurité alimentaire au niveau des États membres. Mettre principalement l'accent sur la rage, la tuberculose, la brucellose, la grippe aviaire hautement pathogène et aux menaces zoonotiques émergentes d'importance majeure
- 2.3 Amélioration du potentiel génétique et du rendement des animaux
- 2.3.1 Aider les États membres à accélérer l'amélioration génétique et l'accès aux races appropriées, productives et résistantes qui correspondent le mieux aux systèmes de production/environnements, à la faveur des processus innovants de recherche et développement, des affaires, des PPP et des TIC
- 2.3.2 Élaborer et promouvoir des cadres institutionnels et stratégiques favorables, inclusifs et intégrés pour la gestion durable des ressources génétiques animales
- 2.3.3 Encourager les États membres à procéder à l'inventaire, la caractérisation et l'utilisation innovante des ressources biologiques (par exemple les microbes du rumen et du lait, les gènes) avec une application industrielle et commerciale potentielle dans le système de production africain
- 2.3.4 Encourager les États membres à élaborer et mettre en œuvre des programmes innovants et durables d'amélioration génétique et de conservation aux niveaux national et régional
- 2.3.5 Aider les États membres à développer des systèmes de livraison appropriés et plus efficaces de matériel génétique adéquat et de qualité supérieure
- 2.3.6 Aider les États membres à développer et soutenir des partenariats communautaires public-privé inclusifs et des modèles d'affaires pour la production, la mise en œuvre et la livraison des ressources génétiques appropriées
- 2.4 Promouvoir l'intensification des systèmes d'élevage
- 2.4.1 Identifier les zones à fort potentiel pour l'intensification et le développement de modèles appropriés aux niveaux national et régional
- 2.4.2 Aider les États membres à développer un environnement favorable pour soutenir, motiver et renforcer les capacités en vue d'une transition vers une production plus intensive et la gestion des facteurs externes
- Élaborer des stratégies et renforcer les capacités pour débloquer le potentiel des systèmes de production des ressources animales majeurs et émergents
- 2.4.3 Aider les États membres à procéder à la recherche et au développement innovants dans les systèmes d'intensification, mettre à l'échelle et améliorer la diffusion des technologies existantes
- Développer et faciliter la mise en œuvre des systèmes d'enregistrement des animaux afin de surveiller les indices de productivité des ressources animales.

- 2.5 Amélioration de la santé environnementale et des services écosystémiques
- 2.5.1 Aider les États membres à développer un environnement favorable et promouvoir l'innovation, les mesures incitatives et les partenariats pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, la dégradation et d'autres impacts négatifs
- Élaborer et favoriser la mise en œuvre des stratégies, plans d'action et cadres législatifs régionaux sur la conservation et l'utilisation, dans le cadre du Plan d'action mondial.
  - Encourager les États membres à promouvoir / faciliter la réhabilitation des parcours, la récolte de l'eau, la restauration des écosystèmes, y compris les habitats terrestres et aquatiques dégradés, la biodiversité et la conservation du paysage, la gestion durable de l'interface faune-bétail-homme, la gestion des conflits, etc.
  - Assembler, conditionner, diffuser et/ou faciliter la vérification et l'adoption des pratiques disponibles.
- Coordonner la gestion transfrontière des ressources naturelles, notamment pour les ressources animales, des interventions et des politiques et soutenir les mécanismes régionaux d'exploitation des ressources fauniques partagées et des espèces hautement migratoires
- 2.5.2 Encourager les États membres à créer un environnement favorable pour institutionnaliser et créer des mesures incitatives en vue d'une amélioration des services écosystémiques pour l'élevage, y compris les services de biodiversité, les crédits carbone, le recyclage des nutriments et la contribution aux systèmes de recharge de l'eau
- Promouvoir la diversification de l'intégration des ressources de l'élevage au niveau de l'interface entre les écosystèmes de production mixtes et les aires protégées, en soutenant les systèmes de gestion durable des terres pour le bétail et la faune au niveau de l'interface.
  - Promouvoir la collaboration et la coopération régionales dans le cadre de la gestion des ressources terrestres et aquatiques partagées et transfrontières.
  - Identifier et favoriser les moyens d'exploiter les possibilités qui s'offrent aux éleveurs de tirer profit des paiements pour les services écologiques.
- Promouvoir les activités qui induisent le paiement des services écosystémiques ou une récompense pour les services environnementaux de la conservation et la restauration participatives des parcours dégradés
- 2.6 Gestion des risques liés aux changements et variabilité climatiques
- 2.6.1 Promouvoir l'intégration du changement et de la variabilité du climat dans la planification et le développement et adopter les technologies appropriées
- Réaliser l'évaluation de la vulnérabilité des aléas, lacunes et l'analyse des parties prenantes
  - Renforcer les capacités de prévision, grâce à une meilleure perception de l'impact des variations climatiques sur la fourniture d'intrants de production (fourrage et d'eau), aux prévisions plus fiables d'événements météorologiques extrêmes, au renforcement des échanges d'information et la sensibilisation globale à tous les niveaux aux conséquences de ces prévisions
  - Renforcer les capacités pour les meilleures pratiques technologiques et environnementales en vue du développement durable des ressources animales, y compris l'évaluation de l'impact environnemental, l'identification des points névralgiques et les effets des changements





climatiques sur les espèces

- Reconnaître les impacts à court et à long terme de la variabilité du climat et des changements climatiques sur la production animale, planifier l'adaptation, en tenant compte de la nécessité d'accroître les capacités actuelles des communautés pastorales, afin de réduire et de faire face aux impacts des extrêmes, de conserver et d'améliorer la résistance des pâturages.

2.6.2 Promouvoir des mécanismes d'alerte précoce et de préparation aux catastrophes par rapport aux sécheresses, inondations et autres

- Développer/renforcer les mécanismes d'alerte précoce par rapport aux sécheresses/catastrophes, les plans de préparation et d'intervention d'urgence - l'approche de gestion des risques
- Renforcer les capacités de prévision, grâce à une meilleure perception de l'impact des variations climatiques sur la fourniture d'intrants de production (fourrage et d'eau), aux prévisions plus fiables d'événements météorologiques extrêmes, au renforcement des échanges d'information et la sensibilisation globale à tous les niveaux aux conséquences de ces prévisions
- Réaliser l'évaluation de la vulnérabilité des aléas, lacunes et l'analyse des parties prenantes
- Faciliter la domestication de l'assurance bétail indexée
- Faciliter la mise en œuvre des normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS)
- Soutenir les mécanismes d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques
- Sensibiliser les communautés de bergers aux informations climatiques en intégrant les approches traditionnelles de prévisions météorologiques.

2.7 Mise en place de mesures de protection sociale, et diversification des moyens de subsistance

2.7.1 Encourager les États membres à créer un environnement propice au renforcement et à l'exploitation des mécanismes de protection sociale et des filets de sécurité sociale traditionnels

2.7.2 Aider les États membres à créer un environnement favorable et des mesures incitatives pour la diversification des revenus de l'élevage et l'engagement/désengagement productif et durable dans des moyens de subsistance alternatifs

- Renforcer la gestion des ressources naturelles, en particulier les zones à usage communautaire, pour créer des fondements plus stables de la résilience du secteur de l'élevage et la conservation de la biodiversité.
- Favoriser le renforcement des initiatives d'assurance bétail indexée
- Faciliter la mise en œuvre des normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS).

**8.3. Principes directeurs visant l'atteinte de l'objectif stratégique III : Améliorer l'innovation, le développement et l'utilisation des technologies, des capacités et des compétences entrepreneuriales des acteurs engagés dans la filière de l'élevage**

3.1 Adoption de technologies pertinentes de la filière de l'élevage

3.1.1 Effectuer un inventaire des technologies existantes

3.1.2 Encourager les États membres à diffuser et promouvoir les technologies appropriées à travers les

services de vulgarisation

- Développer et piloter un cadre d'identification et d'enregistrement du bétail.
- Soutenir la promotion de l'apprentissage expérientiel, les connaissances autochtones et le développement des technologies appropriées

3.2 Mise au point et utilisation durable de nouvelles technologies de la filière de l'élevage

3.2.1 Soutenir et renforcer les capacités des instituts de recherche -[ne pas dupliquer les actions existantes financées par l'UE]

- Créer un réseau des institutions de formation dans tous les domaines relatifs au développement de l'élevage
- Encourager les partenariats avec les établissements d'enseignement et les instituts de recherche en tant que sources d'expertise, la connaissance et l'innovation, les organisations de la société civile et les organisations de producteurs, ainsi que les instituts nationaux et internationaux de recherche sur les politiques.
- Élaborer des directives et des cadres pour les méthodes de recherche novatrice et axée sur la demande
- Renforcer la formation et la recherche pour une gestion et un développement du secteur de l'élevage axés les résultats

3.3 Créer des conditions propices à la commercialisation progressive du sous-secteur de l'élevage traditionnel

3.3.1 Encourager les États membres à intégrer l'entrepreneuriat, les entreprises et industrie de l'élevage dans le système éducatif

3.3.2 Encourager les États membres à dispenser une formation formelle aux éleveurs afin d'en faire des professionnels de l'élevage

3.3.3 Sensibiliser aux débouchés et fournir des mesures incitatives à l'entrepreneuriat axé sur le marché.

3.3.4 Promouvoir le changement d'attitudes/mentalités pour catalyser la commercialisation des systèmes d'élevage traditionnels

**8.4 Principes directeurs visant l'atteinte de l'objectif stratégique IV : Améliorer l'accès aux marchés, les services et la production de valeur ajoutée**

4.1 Amélioration des infrastructures de commercialisation et de production de valeur ajoutée

4.1.1 Promouvoir des partenariats public-privé innovants pour le développement des infrastructures

4.1.2. Effectuer une sensibilisation aux investissements minimums du secteur public afin de stimuler les services relevant du bien public et désenclaver les zones marginalisées

4.1.3 Promouvoir le concept « construire, exploiter et transférer »

4.2 Encourager l'adoption de l'approche filière par les parties prenantes et mettre en œuvre les stratégies visant l'augmentation de la valeur totale (Promouvoir les accords contractuels et les organisations et relations de marché)





- 4.2.1 Adopter et promouvoir les modèles existants réussis de développement des filières
- 4.2.2 Développer, procéder à des essais pilotes et promouvoir de nouvelles filières sur la base des informations factuelles
- Faciliter l'élaboration des cadres stratégiques et mener un plaidoyer pour des options politiques qui favorisent et encouragent la production de valeur ajoutée et la réduction des pertes post-récolte
  - Soutenir et faciliter le développement et l'adoption de technologies visant à améliorer la production de valeur ajoutée et la réduction des pertes post-récolte, par la recherche sur des aspects spécifiques ou en facilitant l'accès à l'information et aux connaissances afférentes à ces technologies.
  - Améliorer les capacités des intervenants de la production de valeur ajoutée et la réduction des pertes post-récolte (par exemple, la formation des formateurs, la production et la diffusion du matériel didactique).
- 4.2.3 Soutenir et renforcer les capacités pour améliorer les organisations des intervenants (par exemple les coopératives) et leur coordination
- Consolider les partenariats des intervenants et les organisations de produits de base
  - Faciliter la participation accrue des organisations d'intervenants au dialogue politique
  - Soutenir les capacités continentales des organisations de parties prenantes à participer au dialogue politique
  - Promouvoir la création d'organisations d'éleveurs aux niveaux local, national et régional :
- 4.2.4 Soutenir et faciliter la participation des parties prenantes aux processus politiques

Faciliter la participation accrue des organisations régionales et nationales de parties prenantes au dialogue politique

- 4.3 Amélioration des informations sur les marchés et exploitation des TIC pour améliorer l'accès aux marchés, aux services et à la production de valeur ajoutée
- 4.3.1 Promouvoir les partenariats avec les entreprises des TIC afin de développer des innovations pour la commercialisation des produits d'élevage, le partage de l'information et d'autres services, y compris les transferts financiers, les déclarations de maladies et les services de vulgarisation
- Procéder à l'un inventaire des systèmes d'information sur les marchés existants pour les produits de l'élevage et de la pêche au niveau national
  - Créer/renforcer les systèmes nationaux d'information commerciale et sur les marchés
  - Développer des systèmes régionaux d'information sur les marchés qui joueront un rôle clé pour mettre en relation les producteurs, les commerçants et les autres parties intéressées dans les différentes régions d'Afrique à travers une plateforme commune d'échange d'informations sur les marchés.
  - Aider les États membres à renforcer/améliorer la collecte de données, l'analyse de l'information, la gestion des connaissances et la communication dans le développement de l'élevage pour l'échange d'information, l'apprentissage et le plaidoyer

- Renforcer les capacités et soutenir la consolidation des informations/connaissances sur les AR ;
- Documenter et diffuser les informations, les meilleures pratiques et les enseignements tirés
- Développer les outils KM pour améliorer le partage de connaissances et la performance
- Sensibiliser aux questions relatives au commerce des animaux et des produits d'origine animale.
- Faciliter et soutenir le développement de produits financiers adaptés au cycle de production des entreprises d'élevage rurales, définir les modalités de remboursement et les garanties de prêts appropriées, les produits d'assurance adéquats et les services bancaires adaptés qui utilisent de nouvelles plateformes de TIC permettant d'effectuer les transactions financières à l'aide de téléphones mobiles

- 4.3.2 Renforcer le soutien et l'investissement du secteur public pour créer un environnement favorable
- 4.3.3 Promouvoir des mesures incitatives pour la production de valeur ajoutée, avec des mesures dissuasives correspondantes destinées à freiner l'exportation de matières premières
- Améliorer la production de valeur ajoutée le long de la chaîne de commercialisation, y compris toutes les parties prenantes et réduire les pertes post-production
  - Faciliter et soutenir le développement de produits financiers adaptés au cycle de production des entreprises d'élevage rurales
  - Identifier les opportunités et les enjeux du développement des filières
- 4.4 Renforcement des capacités en matière d'élaboration des normes de qualité et de mise en application de mesures sanitaires relatives à la santé animale, la sécurité sanitaire des aliments, la santé publique
- 4.4.1 Soutenir le renforcement de capacités et les mécanismes de coordination pour l'application de mesures sanitaires au niveau national
- Encourager la participation des États membres aux processus d'établissement des normes sanitaires
  - Renforcer les capacités de mise en œuvre des normes relatives à la santé et au bien-être des animaux
  - Aider les États membres à élaborer et mettre en œuvre les méthodes adaptatives de certification de la santé animale et de traçabilité
  - Élaborer les procédures d'exploitation des directives et normes visant à faciliter la conformité
  - Développer des systèmes de traçabilité et d'identification du bétail adaptée aux différents systèmes de production de la région et faciliter leur mise en œuvre.
- 4.4.2 Appuyer le plaidoyer et la sensibilisation parmi les parties prenantes en vue d'améliorer les connaissances et la conformité avec ces mesures
- Promouvoir le commerce avec un niveau de risque acceptable
  - Plaider en faveur de la prise en compte par les normes internationales, de l'approche axée sur les produits de base.
- 4.4.3 Appuyer la mise en place de mécanismes d'autorégulation de la conformité par le renforcement des





capacités, le développement de coopératives et les partenariats public-privé

- Améliorer la conformité aux normes et réglementations sanitaires pour l'accès au marché
- Encourager l'harmonisation des cadres réglementaires SPS
- Élaborer les procédures opérationnelles des directives sur l'inspection transfrontière, pour faciliter le commerce inter et intra-régional

#### 4.5 Amélioration de l'accès aux intrants et services

##### 4.5.1 Promouvoir des partenariats public-privé innovants permettant la participation du secteur privé dans la fourniture de services et d'intrants

- Élaborer et partager les bonnes pratiques de l'amélioration de l'accès aux services et au marché à travers les organisations de parties prenantes et les PPP.
- Mobiliser des ressources pour le pilotage de modèles de mécanismes de PPP réussis, impliquant des organisations d'intervenants du secteur des produits d'origine animale, et faciliter l'accès aux marchés et aux services.
- Développement des services d'infrastructure
- Assurer l'accès aux marchés des produits, l'investissement (public) et la réglementation / gestion des abattoirs et des usines de transformation du lait
- Réseau de routes de desserte, du producteur au marché;
- Installations d'arrosage le long des itinéraires du bétail sur le chemin du marché ;
- Centres de collecte de lait
- Laboratoire mobile pour le dépistage des maladies ;
- Laboratoires régionaux de référence (par exemple pour le contrôle de la qualité et l'assurance);
- Communication mobile
- Assurer l'accès au crédit et autres intrants

##### 4.5.2 Créer un environnement politique favorable et des mesures incitatives pour réduire le coût des intrants et des services

##### 4.5.3 Promouvoir la production locale et la distribution intra-régionale des intrants et produits essentiels

- Promouvoir la consultation et la coordination des parties prenantes au plan régional et aider les acteurs du commerce des produits de base d'origine animale à développer des partenariats commerciaux et des synergies en Afrique.
- Faciliter les consultations et les relations entre les intervenants des pays exportateurs africains et leurs homologues des principaux pays importateurs.

#### 4.6 Promouvoir la gestion des risques dans la filière des produits de l'élevage

#### 4.7 Encourager l'innovation à travers le transfert de technologie, la recherche et le développement, afin d'améliorer la compétitivité des produits

# 9

## Modalités de ratification et de mise en œuvre du Cadre stratégique de l'élevage dans les pays membres du COMESA

### 9.1 Ratification au sein des pays membres du COMESA

Projet de cadre stratégique de l'élevage à distribuer à tous les États membres du COMESA pour examen et observations, et qui doit être examiné et analysé ultérieurement à la faveur d'un atelier des parties prenantes. Les opinions et observations reçues seront intégrées dans une version définitive du cadre stratégique de l'élevage. L'autorité compétente du COMESA devra approuver la version définitive pour adoption par les États membres du COMESA.

### 9.2 Mise en œuvre du cadre stratégique au sein des pays membres du COMESA

Le cadre stratégique de l'élevage du COMESA sera publié et distribué à l'ensemble des États membres afin d'orienter l'élaboration et la publication des cadres stratégiques nationaux pour le secteur de l'élevage. Ceux-ci devraient s'inspirer du cadre global tel que défini dans le document du COMESA afin d'aligner le cadre stratégique sur la Stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique [LiDeSA] et de l'harmoniser aux plans national, régional et continental. Les politiques nationales pour l'élevage devraient s'inspirer du cadre stratégique régional, pour mettre en œuvre le développement du secteur de l'élevage, en accordant l'attention à la diversité des conditions agro-écologiques de production et de commercialisation des ressources de l'élevage. Cela favorisera une intégration effective et l'harmonisation de la mise en œuvre.

### 9.3 Perspectives d'avenir du Cadre stratégique de l'élevage – (tel que proposé à l'atelier des parties prenantes)

**Groupe 1.** Après validation, transmettre le cadre stratégique de l'élevage aux organes directeurs du COMESA, ensuite aux pays membres. Au niveau des États membres :

- Susciter rapidement une prise de conscience au niveau départemental
- Aligner la politique de l'élevage des États membres sur le cadre régional
- L'intégrer dans les mécanismes nationaux de décision-plateforme de la politique de l'élevage

#### Groupe 2

- Validation du Cadre stratégique régional de l'élevage par les chefs des services vétérinaires, ces derniers rendent compte à l'agent comptable et au ministre en charge de l'élevage
- La contribution des plateformes nationales de la politique de l'élevage est sollicitée diversement
- Intégrer les observations de la plateforme sur la politique nationale de l'élevage dans l'ébauche-avis recueillis
- Présentation de l'ébauche au conseil des ministres pour appropriation et signature
- Domestication, par les États membres, du Cadre stratégique régional de l'élevage dans leurs pays







respectifs (politiques nationales), puis promulgation des législations appropriées pour appuyer les politiques

**Groupe 3**

- Participation des cadres stratégiques : Ministres
- Information / Validation par la plateforme nationale
- Alignement sur la politique nationale

**Groupe 4.**

- Aligner le cadre du programme national sur le cadre stratégique de l'élevage
- Inciter les décideurs à y adhérer
- Sensibilisation des producteurs / partenariats public/privé [4P]

# 10

## Aligner le Cadre stratégique régional de l'élevage sur le PDDAA et l'Agenda 2063

L'initiative « maintenir la dynamique du cadre des résultats du PDDAA » approuvée dans la Déclaration de Malabo de l'UA (2014) est au centre de l'orientation stratégique du PDDAA pour la prochaine décennie. Le cadre permet de disposer de paramètres standards de référence tangibles pour mesurer les progrès en matière de performances agricoles. L'amélioration de la production, la productivité et la production de valeur ajoutée du secteur de l'élevage peut contribuer de manière significative aux mesures de la performance du secteur agricole, à travers le Cadre stratégique régional de l'élevage du COMESA, dont la priorité est d'obtenir des résultats et impacts probants, comme indiqué à l'annexe 2. Le Cadre stratégique de l'élevage est étroitement aligné l'objectif du PDDAA visant la création d'emplois, la génération de revenus, la sécurité alimentaire et la prospérité. Le Cadre stratégique de l'élevage permet aux États membres du COMESA de disposer d'une recette pour des actions de transformation visant à améliorer les capacités et aptitudes systémiques pour doter le personnel du service de l'élevage de compétences et de connaissances requises pour appliquer la production accrue de valeur ajoutée à l'innovation, la science et la technologie et assurer le service des marchés régionaux. Le Cadre stratégique de l'élevage reflète l'approche à deux volets, transformation et productivité, du cadre de résultats du PDDAA à tous les trois niveaux. Le Cadre stratégique de l'élevage prévoit notamment la transformation sociale et économique [niveau 1], la productivité et la compétitivité [niveau 2] et les capacités systémiques nécessaires [niveau 3]. Cet alignement est présenté au tableau 27 ci-dessous

**Tableau 27 Objectifs stratégiques du PDDAA visés par le Cadre stratégique de l'élevage**

Niveau 1 Indicateurs de l'impact des mutations sociales et économiques

Objectif stratégique du PDDAA	Contribution du cadre stratégique de l'élevage
1.1 Contribution de l'agriculture à la création de la richesse nationale	Améliorer la production de bétail et la santé animale et accroître la production, la productivité et la résilience des systèmes d'élevage
1.2 Impact de l'agriculture sur la réduction de la pauvreté	Créer des mesures de soutien pour la protection sociale et la diversification des moyens de subsistance ; promouvoir l'intensification des systèmes de production de bétail
1.3 Sécurité alimentaire et nutritionnelle ; autonomie alimentaire	Améliorer la production de bétail et la santé animale et accroître la production, la productivité et la résilience des systèmes d'élevage
1.4 Résilience aux tensions et aux chocs	Gérer les risques liés aux changements climatiques et à la variabilité ; améliorer la santé environnementale et les services de l'écosystème





<b>Niveau 2 Indicateurs de transformation et de croissance inclusives et soutenues du secteur agricole</b>	
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Contribution du cadre stratégique de l'élevage</b>
2.1 Production et productivité agricoles accrues	Améliorer le potentiel génétique et les performances des animaux ; améliorer les systèmes de santé animale et réduire l'impact des maladies animales ; minimiser les répercussions des maladies animales sur la production et la productivité animale et sur la santé publique ;
2.2 Marchés et commerce	4.3 Améliorer l'accès aux marchés, aux services et à la production de valeur ajoutée
2.3 Autonomisation et expansion du secteur agro-industriel national	Encourager l'adoption de l'approche filière par les parties prenantes et mettre en œuvre les stratégies visant l'augmentation de la valeur totale
2.4 Investissement accru dans le secteur de l'agriculture (commercialisation de l'agriculture)	Élaborer et mettre en œuvre des politiques d'investissement des secteurs public et privé, des mesures incitatives et des cadres réglementaires pour améliorer les performances des filières de l'élevage prioritaires ; Mettre en place des mécanismes de protection pour atténuer l'impact des externalités négatives sur les biens publics
2.5 Gestion durable des ressources naturelles (Résilience environnementale)	Améliorer la santé environnementale et les services de l'écosystème
2.6 Production de la valeur ajoutée et développement du marché	Adopter des technologies existantes et appropriées de la filière élevage ; produire et utiliser durablement de nouvelles technologies de la filière élevage
<b>Niveau 3 Renforcement de la capacité systémique à exécuter efficacement les interventions et à obtenir des résultats</b>	
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Contribution du cadre stratégique de l'élevage</b>
3.1 Conception et capacité de mise en œuvre des politiques améliorées et inclusives pour le secteur agricole	Cadre stratégique régional pour de l'élevage du COMESA
3.2 Des institutions plus efficaces et responsables pour porter la planification et la mise en œuvre des politiques publiques et programmes d'investissement	Le cadre stratégique de l'élevage reposera sur les fondements posés par le Projet « Renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique » [VetGov]
3.3 Planification et mise en œuvre plus inclusives et fondées sur des bases factuelles du secteur de l'agriculture	Identifier, cartographier et promouvoir les filières prioritaires ayant un avantage comparatif au niveau national ; promouvoir la reconnaissance de la valeur des actifs, les avantages socio-économiques et le potentiel du secteur de l'élevage
3.4 Amélioration de la coordination, des partenariats et des alliances au sein et à travers les secteurs et les pays (commerce et collaboration au plan régional)	Renforcement des plateformes du Cadre stratégique de l'élevage et création d'une plateforme de la politique régionale de l'élevage du COMESA
3.5 Investissements publics et privés accrus dans l'agriculture pour obtenir le meilleur rapport qualité prix	Élaborer et mettre en œuvre des politiques d'investissement des secteurs public et privé, des mesures incitatives et des cadres réglementaires pour améliorer les performances des filières de l'élevage prioritaires ;

3.6 Agriculteurs, producteurs et entrepreneurs effectivement informés et soutenus à travers des systèmes et processus d'acquisition de connaissances, d'innovation et d'apprentissage.	Amélioration de l'exploitation des TIC pour améliorer l'accès aux marchés, aux services et à la production de valeur ajoutée
--	--

Le Cadre stratégique régional de l'élevage contribuera aussi grandement à la vision de l'Afrique visée dans l'Agenda 2063. La stratégie de mise en œuvre du cadre stratégique régional de l'élevage définie dans la LiDeSA permet de manière significative au secteur de l'élevage d'appuyer les principaux objectifs de l'Agenda 2063 - notamment la création des possibilités d'emplois et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Le tableau 28 ci-dessous établit la relation entre l'Agenda 2063 et le Cadre stratégique régional de l'élevage.

**Tableau 28 Cadre stratégique régional de l'élevage aligné sur les objectifs de l'Agenda 2063**

<b>Objectif de l'Agenda 2063</b>	<b>Alignement du LPF / LiDeSA</b>
L'Afrique prend en charge le financement de son propre développement	La valeur des actifs permanents des ressources renouvelables de l'élevage en Afrique représente des milliards de dollars que le LPF et la LiDeSA devraient mobiliser
Mobiliser les ressources humaines en vue d'une autonomie	Améliorer l'innovation, le développement et l'utilisation des technologies, des capacités et des compétences entrepreneuriales des acteurs engagés dans la filière de l'élevage
Reconnaître le rôle primordial des CER comme éléments fondamentaux	Le LPF du COMESA fournit des orientations spécifiques pour ce rôle
Institutions responsables	Le Cadre stratégique de l'élevage s'appuiera sur les acquis de la gouvernance institutionnelle réalisés dans le cadre du programme VetGov
Les femmes et les jeunes réalisent leur potentiel	Le Cadre stratégique de l'élevage crée un environnement favorable pour le déploiement de la LiDeSA qui offre d'énormes possibilités de création d'emplois durables et décents pour les femmes et les jeunes [Voir le document de travail en annexe 3]
Croissance inclusive et développement durable	Créer des mesures de soutien pour la protection sociale et la diversification des moyens de subsistance
Amélioration de l'éducation, révolution des compétences sous-tendue par la science, la technologie, l'innovation et les connaissances	Améliorer l'innovation, le développement et l'utilisation des technologies, des capacités et des compétences entrepreneuriales des acteurs engagés dans la filière de l'élevage
Une agriculture moderne pour accroître la production, la productivité et la valeur ajoutée	Améliorer la production de bétail et la santé animale et accroître la production, la productivité et la résilience des systèmes d'élevage
Des économies et des communautés écologiquement viables et résistantes aux changements climatiques	Améliorer la santé environnementale et les services de l'écosystème ; gérer les risques liés aux changements climatiques et à la variabilité
Fluidité aux frontières et gestion des ressources transfrontières par le dialogue	Identifier, cartographier et promouvoir les filières prioritaires ayant un avantage comparatif au niveau national





Règles de compétence professionnelle et institutions publiques axées sur le mérite pour servir et assurer une prestation de services efficace et efficiente	Le cadre stratégique de l'élevage s'appuiera sur les acquis de la gouvernance institutionnelle réalisés dans le cadre du programme VetGov
Accès total des jeunes à l'éducation, la formation, aux compétences et à la technologie grâce à l'amélioration de l'éducation et la formation professionnelles et techniques	Améliorer l'innovation, le développement et l'utilisation des technologies, des capacités et des compétences entrepreneuriales des acteurs engagés dans la filière de l'élevage
Développement du secteur privé africain à travers l'engagement et un climat favorable, des plateformes manufacturières régionales et l'intensification du commerce intra-africain.	Élaborer et mettre en œuvre des politiques d'investissement des secteurs public et privé, des mesures incitatives et des cadres réglementaires pour améliorer les performances des filières de l'élevage prioritaires ;
Consolidation de la modernisation de l'agriculture africaine et de l'agro-industrie, par l'intensification de la productivité et la production de valeur ajoutée, la réduction des importations des produits alimentaires, favorisant ainsi le commerce intra-africain.	Améliorer la production de bétail et la santé animale, accroître la productivité et la résilience des systèmes d'élevage et améliorer l'accès aux marchés, aux services et à la valeur ajoutée

La mise en œuvre du cadre stratégique régional de l'élevage nécessite les actions d'intensification suivantes :

- Identifier et soutenir les modèles de travail, encourager l'innovation et diffuser les bonnes pratiques
- Créer des partenariats de producteurs public-privé [les 4 P] efficaces
- Mobiliser les ressources nécessaires par rapport aux résultats factuels
- Élaborer une stratégie de développement de l'élevage commune et créer un environnement propice à la mise en œuvre de cette stratégie qui tient compte de la législation et la politique.

Une stratégie de développement de l'élevage commune (LiDeSA) est mise en place. Le cadre stratégique régional de l'élevage permet de disposer d'un environnement propice à la mise en œuvre de la stratégie. Une orientation claire est donnée aux actions dont le secteur de l'élevage a besoin pour répondre à la demande croissante d'aliments d'origine animale et apporter sa contribution aux objectifs généraux définis dans l'Agenda 2063.

## Bibliographie et autres documents pertinents

Référence	Hyperlien
A tool for including livestock in the CAADP Compacts	<a href="http://www.au-ibar.org/component/jdownloads/finish/59/1226">http://www.au-ibar.org/component/jdownloads/finish/59/1226</a>
A VC Approach to Animal Diseases Risk Management – FAO Guidelines	<a href="http://www.fao.org/docrep/014/i2198e/i2198e00.htm">http://www.fao.org/docrep/014/i2198e/i2198e00.htm</a>
Cadre stratégique pour le pastoralisme en Afrique de l'Union africaine	<a href="http://rea.au.int/en/sites/default/files/Policy%20Framework%20for%20Pastoralism.pdf">http://rea.au.int/en/sites/default/files/Policy%20Framework%20for%20Pastoralism.pdf</a>
Agenda 2063 – l'Afrique que nous voulons	<a href="http://agenda2063.au.int/en/sites/default/files/agenda2063_popular_version_05092014_EN.pdf">http://agenda2063.au.int/en/sites/default/files/agenda2063_popular_version_05092014_EN.pdf</a>
Analysing Policy for Sustainable Livelihoods. Alex Shankland. IDS 2000	<a href="http://www.ids.ac.uk/files/Rr49.pdf">http://www.ids.ac.uk/files/Rr49.pdf</a>
Audit of Livestock Markets in Sudan, Ethiopia and Kenya - CAPE AU-IBAR	<a href="http://www.eldis.org/fulltext/cape_new/Akliliu_Marketing_vol_1.pdf">http://www.eldis.org/fulltext/cape_new/Akliliu_Marketing_vol_1.pdf</a>
Plan stratégique 2014 - 2017 AU-IBAR	<a href="http://www.au-ibar.org/component/jdownloads/finish/77/1931">http://www.au-ibar.org/component/jdownloads/finish/77/1931</a>
AU-IBAR. 2010. Framework for Mainstreaming Livestock in the CAADP Pillars. Nairobi.	<a href="https://isearch.avg.com/search?q=Framework%20for%20Mainstreaming%20Livestock%20in%20the%20CAADP%20Pillars">https://isearch.avg.com/search?q=Framework%20for%20Mainstreaming%20Livestock%20in%20the%20CAADP%20Pillars</a> .
COMESA CAADP Policy Brief 2 Cross Border Livestock Trade (2)	<a href="https://isearch.avg.com/search?q=COMESA%20CAADP%20Policy%20Brief%202%20Cross%20Border%20Livestock%20Trade%20(2)&amp;snd=hp&amp;sap_acp=0">https://isearch.avg.com/search?q=COMESA%20CAADP%20Policy%20Brief%202%20Cross%20Border%20Livestock%20Trade%20(2)&amp;snd=hp&amp;sap_acp=0</a>
COMESA policy brief 5 Green Pass & Livestock	<a href="https://wikis.uit.tufts.edu/confluence/download/attachments/24922042/COMESA_PB5-Green_Pass_Livestock.pdf?version=1">https://wikis.uit.tufts.edu/confluence/download/attachments/24922042/COMESA_PB5-Green_Pass_Livestock.pdf?version=1</a>
COMESA Regional Livestock and Pastoralism Forum FAMIS_	<a href="http://famis.comesa.int/pdf/FAMIS_Livestock_FoodSecurityNews.pdf">http://famis.comesa.int/pdf/FAMIS_Livestock_FoodSecurityNews.pdf</a>
COMESA Strategy	<a href="http://bout.comesa.int/index.php?option=com_content&amp;view=article&amp;id=78&amp;Itemid=118">bout.comesa.int/index.php?option=com_content&amp;view=article&amp;id=78&amp;Itemid=118</a>
Good Emergency Management Practice [GEMP] – FAO guidelines	<a href="http://www.fao.org/docrep/014/ba0137e/ba0137e00.pdf">http://www.fao.org/docrep/014/ba0137e/ba0137e00.pdf</a>
Including Livestock in the CAADP Compacts - A Framework for Analysis for CAADP Country Teams	<a href="https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/24973/IGAD_LPI_WP_03-12.pdf?sequence=1">https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/24973/IGAD_LPI_WP_03-12.pdf?sequence=1</a>
Innovation works: pastoralists building secure livelihoods in the Horn of Africa	<a href="http://www.future-agricultures.org/policy-engagement/policy-briefs/1162-innovation-works-pastoralists-building-secure-livelihoods-in-the-horn-of-africa/file">http://www.future-agricultures.org/policy-engagement/policy-briefs/1162-innovation-works-pastoralists-building-secure-livelihoods-in-the-horn-of-africa/file</a>
Legislation to support cross border livestock mobility - COMESA_PB14-Mobility	<a href="https://wikis.uit.tufts.edu/confluence/download/attachments/24922042/COMESA_PB14-Mobility.pdf?version=1">https://wikis.uit.tufts.edu/confluence/download/attachments/24922042/COMESA_PB14-Mobility.pdf?version=1</a>
Livestock Development Policy and Economics	<a href="http://www.indiana.edu/~spea/pubs/faculty/Pol_Econ_Livestock_Policy_Djibouti_Brass.pdf">http://www.indiana.edu/~spea/pubs/faculty/Pol_Econ_Livestock_Policy_Djibouti_Brass.pdf</a>
Livestock sector policies and programmes in developing countries – a menu for developing countries	<a href="http://www.fao.org/docrep/012/i1520e/i1520e00.htm">http://www.fao.org/docrep/012/i1520e/i1520e00.htm</a>





Livestock-livelihoods-in-the-igad-region_a-policy-and-institutional-analysis_ad1	<a href="https://igadlpi.files.wordpress.com/2011/03/igad-lpi-wp-01_11_livestock-livelihoods-in-the-igad-region_a-policy-and-institutional-analysis_ad1.pdf">https://igadlpi.files.wordpress.com/2011/03/igad-lpi-wp-01_11_livestock-livelihoods-in-the-igad-region_a-policy-and-institutional-analysis_ad1.pdf</a>
Modern and Mobile – the future of livestock production in Africa’s drylands	<a href="http://pubs.iied.org/pdfs/12565IIED.pdf">http://pubs.iied.org/pdfs/12565IIED.pdf</a>
Modern, Mobile and Profitable - Assessing the Economic Value of Pastoralism. COMESA_PB13-TEV	<a href="http://cmsdata.iucn.org/downloads/global_review_ofthe_economicof_pastoralism_en.pdf">http://cmsdata.iucn.org/downloads/global_review_ofthe_economicof_pastoralism_en.pdf</a>
Pica-Ciamarra, 2005. Livestock Policies for poverty alleviation. Theory and practical evidence from Africa, Asia and Latin America. PPLPI Working paper No.27.	<a href="http://www.fao.org/Ag/againfo/programmes/en/pplpi/docarc/wp27.pdf">http://www.fao.org/Ag/againfo/programmes/en/pplpi/docarc/wp27.pdf</a>
Policy Issues in Livestock Development and Poverty Reduction IGAD LPI Brief 1	<a href="https://isearch.avg.com/search?q=Policy%20Issues%20in%20Livestock%20Development%20and%20Poverty%20Reduction%20IGAD%20LPI%20Brief%201&amp;snd=hp&amp;sap_acp=0">https://isearch.avg.com/search?q=Policy%20Issues%20in%20Livestock%20Development%20and%20Poverty%20Reduction%20IGAD%20LPI%20Brief%201&amp;snd=hp&amp;sap_acp=0</a>
Proceedings of the CAADP-Livestock Orientation Workshop Held In Naivasha, Kenya. Déc 2012	<a href="http://www.au-ibar.org/component/jdownloads/finish/78-wp/1552-proceedings-of-the-caadp-livestock-orientation-workshop-held-in-naivasha-kenya-10-11-december-2012">http://www.au-ibar.org/component/jdownloads/finish/78-wp/1552-proceedings-of-the-caadp-livestock-orientation-workshop-held-in-naivasha-kenya-10-11-december-2012</a>
Securing, Protecting Improving Livelihoods, Lives, and Rights of Pastoralist Communities	<a href="http://publications.cta.int/en/publications/publication/1735/">http://publications.cta.int/en/publications/publication/1735/</a>
Strengthening the Capacity of African Countries to Conservation and Sustainable Utilisation of African Animal Genetic Resources	<a href="http://www.au-ibar.org/component/jdownloads/finish/65/1261">http://www.au-ibar.org/component/jdownloads/finish/65/1261</a>
Sustaining CAADP Momentum – Results Framework 2015-2025	<a href="http://caadp.net/sites/default/files/the_caadp_results_framework_2015-2025.pdf">http://caadp.net/sites/default/files/the_caadp_results_framework_2015-2025.pdf</a>
The Livestock Sector in the CAADP Compacts. Evidence from IGAD countries - Review Paper	<a href="https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/24976/IGAD_LPI_WP_04-12.pdf?sequence=1">https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/24976/IGAD_LPI_WP_04-12.pdf?sequence=1</a>
The Political Economy of International Development and Pro-Poor Livestock Policies - A Comparative Assessment	<a href="http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/pplpi/docarc/wp35.pdf">http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/pplpi/docarc/wp35.pdf</a>
USAID RELPA & Beyond -Toward Regionally Coherent Livestock & Pastoralism Programs East Africa	<a href="http://www.disasterriskreduction.net/fileadmin/user_upload/drought/docs/DRRAP%20Reflection_FINAL%20DRAFT_1%20May_2014.pdf">http://www.disasterriskreduction.net/fileadmin/user_upload/drought/docs/DRRAP%20Reflection_FINAL%20DRAFT_1%20May_2014.pdf</a>



